Région Languedoc-Roussillon

Domaine « Insertion », pratique choisie :

ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION DES JEUNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN MILIEU RURAL

Kit du praticien

Version du 2 décembre 2009

Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
Groupement d'Intérêt Public - www.anlci.gouv.fr
FORUM PERMANENT DES PRATIQUES – 3ème PHASE 2008-2010

l'Europe s'engage en France – Fonds Social Européen

COMMISSION EUROPÉENNE – Fonds social européen

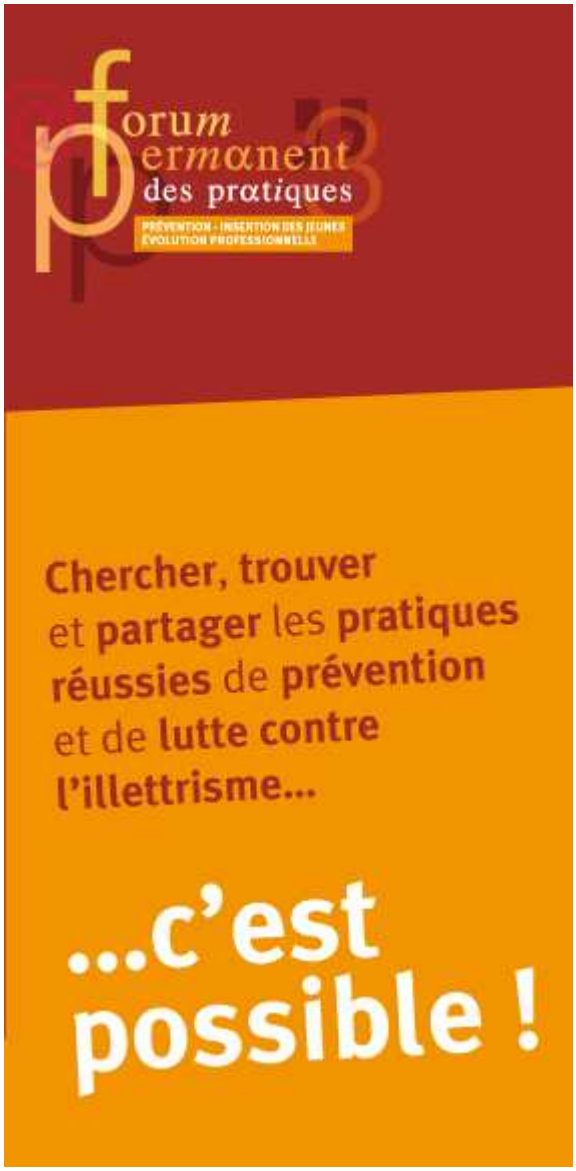

Faire connaître et partager les pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui réussissent, développer des modes d'actions efficaces, mutualiser les expériences, c'est ce que propose le Forum Permanent des Pratiques de l'ANLCI.

L'illettrisme touche aujourd'hui 9% des adultes, soit plus de trois millions de personnes qui, bien qu'ayant été scolarisées en langue française, rencontrent des difficultés face à l'écrit.

Pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance et proposer à celles et à ceux qui y sont confrontés des solutions adaptées, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a mis en place dès 2004, avec le soutien du Fonds Social Européen, le Forum Permanent des Pratiques qui connaît aujourd'hui sa troisième phase de travail.

Ce Forum Permanent des Pratiques a pour objectif de **mettre en commun les pratiques de prévention et de lutte contre l'illettrisme qui réussissent**, partout sur le territoire, en métropole et outremer.

Pour identifier, analyser ces bonnes pratiques, c'est avec les décideurs et les acteurs de terrain (de l'éducation, de la formation, de l'entreprise, de l'insertion, de l'emploi, monde associatif, institutionnel, …) que l'ANLCI a choisi de s'associer pour les valoriser, mieux les faire partager et connaître. C'est la première fois qu'une démarche d'une telle ampleur est mise en œuvre dans notre pays dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme.

Pour cette 3ème phase de travail (2008-2010), et pour poursuivre cette opération qui permet de prendre comme source des recommandations pour agir **ce qui fonctionne sur le terrain**, auprès des personnes, **trois domaines prioritaires ont été retenus : Insertion des jeunes, Prévention, Evolution professionnelle.**

Au cœur de cette 3ème phase, pour donner à voir ces solutions identifiées, destinées à être transférables : le Kit du Praticien

Des ateliers de travail regroupant des praticiens, des journées portes ouvertes dans les structures impliquées et des rencontres départementales ont été organisés dans chaque région tout au long de l'année 2009. A l'issue des phases de travail au plus prés des territoires, un kit du praticien, conçu comme un mode d'emploi pour agir, est proposé par l'expert régional pour le Forum, mandaté par l'ANLCI.

Ce sont ainsi 28 kits « du praticien » mis à disposition des acteurs qui seront présentés lors des rencontres régionales entre octobre et décembre 2009. Tous ces outils, au fil des publications, seront accessibles, à disposition de tous sur le site de partage des pratiques du Forum : www.fpp.anlci.fr

La rencontre nationale des 5, 6 et 7 mai 2010 à Lyon permettra de mettre en commun tous les travaux capitalisés et valorisera les pratiques présentées.

Cette démarche du Forum 3, qui allie plan de développement et de progrès à la volonté de partage des pratiques réussies, introduit aujourd'hui pour aller plus loin encore dans la reconnaissance des pratiques exemplaires la création d'une signature, d'un visa Forum Permanent des Pratiques, facilement identifiable.

Brève présentation

Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'atelier du Forum Permanent des Pratiques en région Languedoc-Roussillon portant sur la pratique :

L'accompagnement en formation des jeunes en situation d'illettrisme en milieu rural

Cette pratique est à la croisée de cinq dimensions : accompagnement, insertion professionnelle, jeunes, illettrisme et milieu rural.

A l'heure actuelle, aucune programmation n'est mise en place en région Languedoc-Roussillon qui croise l'ensemble de ces dimensions d'accompagnement et de formation des jeunes en situation d'illettrisme avec la problématique du milieu rural. Dans cette région, la lutte contre l'illettrisme s'organise dans le cadre du dispositif compétences clé porté et financé par la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP). Selon le cahier des charges, ce marché a pour objet de développer une offre de formation axée sur l'acquisition ou l'actualisation des « compétences clés » nécessaires devant permettre à tout individu porteur d'un projet professionnel, une intégration rapide et durable dans l'emploi et sur le plan social ».

Dans le département de l'Aude, ce dispositif est complété par une action de positionnement afin de cerner les compétences et les difficultés de toute personne, jeune et adulte, entrant en formation. Elle est réalisée par le **Centre Ressource et de Positionnement Audois (CREPA)** dont le siège est basé à Carcassonne. Cette action s'étend à d'autres départements de la région Languedoc-Roussillon.

Les actions axées sur l'insertion professionnelle sont gérées par le Conseil Régional dans le cadre du programme d'actions préparatoires à l'insertion (API) dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (jeunes et adultes) en leur permettant principalement d'obtenir les pré-requis afin d'accéder soit à une formation qualifiante, soit à un emploi ; de définir ou de préciser leur projet professionnel, d'aider à mettre en place ce projet en leur permettant de devenir acteur de leur insertion professionnelle.

Le **Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA) de Pézenas** travaille depuis des années dans le cadre de ces programmes d'insertion à travers une action de formation qui s'intitule « mobilisation au projet de formation ». Celle-ci se donne pour objectif complémentaire à celui de l'orientation professionnelle l'amélioration des savoirs de base lorsque ceux-ci ne sont pas acquis par le public reçu.

Enfin, dans le cadre de la formation qualifiante des apprentis, des actions liées à l'amélioration des savoirs de base sont également organisées afin d'augmenter les chances de réussite aux examens. Ces actions peuvent revêtir des formes diverses, comme le « Service d'Aide Personnalisée » de **l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) du Lauragais** ou les « ateliers de soutien en français » destinés à l'ensemble des apprentis inscrits au **CFA agricole des Pyrénées Orientales de Rivesaltes.**

Le présent kit du praticien est donc élaboré sur la base de l'observation de ces quatre actions, réalisée lors des travaux de l'atelier régional du Forum. Elles entrent toutes dans le cadre de l'accompagnement sur son versant formation. Idéalement, une cinquième action de Mission locale, par la forte expérience dans l'accompagnement des jeunes, aurait pu compléter ce travail d'observation.

Les structures concernées, par leur implantation sur le territoire, par le public avec lequel elles travaillent et par la qualité de la prestation qu'elles offrent, ont permis de dégager de nombreux éléments sur les conditions qui ont favorisé leur émergence et leur maintien sur un territoire, sur les freins rencontrés, sur

les conditions paraissant nécessaires à l'accompagnement, en particulier pédagogique, de la population jeune.

Ce travail prend l'accompagnement *vers* l'insertion professionnelle au sens large dans la mesure où on ne se limite pas à un accompagnement qui aboutit à l'emploi. L'entrée dans un parcours de formation qualifiante, un travail sur l'orientation professionnelle et la construction de repères sociaux (arriver à l'heure,…) font partie intégrante de cette problématique.

Quatre actions ont été retenues pour le Forum en Languedoc-Roussillon :

CREPA

« Action de Positionnement », Département de l'Aude

EPLEFPA DU LAURAGAIS

« Service d'Aide Personnalisé », Castelnaudary

CFPPA CFA DE L'HERAULT

« Mobilisation au projet professionnel », Locaux du CFPPA, Pézenas

CFA AGRICOLE DES PYRÉNÉES ORIENTALES

« Atelier de soutien en français », CFA de Rivesaltes

Principales dates du Forum en région Languedoc-Roussillon

- **Atelier de travail régional :** avril à novembre 2009
- **Rencontre départementale :**
  15 juin 2009 à Pézenas
  29 juin 2009 à Carcassonne
  10 novembre 2009 à Rivesaltes
- **Rencontre régionale :** 8 décembre 2009

Les acteurs du Forum en région Languedoc-Roussillon

- **Chargée de mission régionale ANLCI :** Christine BONNARD, SGAR, christine.bonnard@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr avec l'appui de Madame Sylvie HERVÉ, SGAR, sylvie.herve@languedoc-roussillon.pref.gouv.fr
- **Experte de l'atelier régional :** Karen PETIOT-POIRSON, ELLIPS, karen.petiot-poirson@wanadoo.fr
- **Référente nationale ANLCI :** Emmanuelle UNAL, Chargée de mission nationale, emmanuelle.unal@anlci.fr
- **Praticiennes de l'atelier régional du Forum :**

  Anne CASTILLO, Formatrice, CFPPA de Pézenas, anna.castillo@educagri.fr

  Odile DERUNGS, Formatrice, CFA Agricole des Pyrénées Orientales, odile.derungs@educagri.fr

  Corinne RAVON, Coordinatrice, CREPA, crepa.faol@orange.fr

  Bénédicte RIHU, Animatrice, EPLEFPA du Lauragais, benedicte.rihu@educagri.fr

SOMMAIRE

CONSTATS PARTAGES 7

DES ASPECTS PROPRES AU TERRITOIRE CONCERNE 8

LE MILIEU RURAL, SELON L'INSEE 8

PROPOSITION DE PARAMETRES COMPLEMENTAIRES A CONSIDERER 9

LES ACTIONS A LA LOUPE 12

CENTRE RESSOURCE ET DE POSITIONNEMENT AUDOIS 12

Présentation succincte de l'action 12

Présentation détaillée de l'action 13

Analyse de l'action 17

Plan de développement et de progrès 19

FICHE SYNTHETIQUE D'ANALYSE DE L'ACTION A PARTIR DE CRITERES DE L'ANLCI 21

SERVICE D'AIDE PERSONNALISE DE L'EPLEFPA DU LAURAGAIS 22

Présentation succincte de l'action 22

Présentation détaillée 23

Analyse de l'action sous l'angle de ses conditions de réussite et de ses freins 24

FICHE SYNTHETIQUE D'ANALYSE DE L'ACTION A PARTIR DE CRITERES DE L'ANLCI 26

ACTION « MOBILISATION AU PROJET PROFESSIONNELLE DU CFPPA » DE PEZENAS 27

Présentation succincte de l'action 27

Présentation détaillée de l'action 28

Analyse de l'action « mobilisation au projet professionnel » 31

Plan de développement et de progrès 32

FICHE SYNTHETIQUE D'ANALYSE DE L'ACTION A PARTIR DE CRITERES DE L'ANLCI 33

« ATELIER DE SOUTIEN EN FRANÇAIS » DU CFA DE RIVESALTES 34

Présentation succincte de l'action 34

Présentation détaillée de l'action 35

Conditions d'accessibilité à l'établissement : une plus value pour les jeunes résidants du département 37

Plan de développement et de progrès 38

FICHE SYNTHETIQUE D'ANALYSE DE L'ACTION A PARTIR DE CRITERES DE L'ANLCI 39

RECOMMANDATIONS POUR AGIR ET DEVELOPPER 40

DU COTE DU PUBLIC JEUNE : PRENDRE EN COMPTE UN ENSEMBLE DE DIMENSIONS RELATIVES A LA MOBILISATION 40

ELEMENTS DE SYNTHESE ISSUS DE L'ANALYSE DES ACTIONS 41

COMMENT REPONDRE AUX CONTRAINTES CARACTERISANT LE MILIEU RURAL ? 42

POUR FINIR, QUELQUES CONDITIONS LIEES A LA QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES 44

Du côté de l'accompagnant, quelle posture ? 44

Conditions liées à l'élaboration de la formation sur son versant pédagogique 45

CONCLUSION 46

BIBLIOGRAPHIE 47

ANNEXES 48

CONSTATS PARTAGES LIES A L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN MILIEU RURAL

La concertation au sein de l'atelier régional a permis de dégager des constats relatifs à la pratique et qui ont constitué la base de la réflexion.

- La notion de milieu rural mérite d'être **définie** clairement car elle ne paraît pas recouvrir toujours les mêmes réalités en Languedoc-Roussillon, et a fortiori en France.

- L'un des obstacles majeurs au montage de dispositif d'accompagnement et de formation dans le **milieu rural est lié à la dispersion de sa population sur le territoire** et au problème de mobilité matérielle alors que les besoins sont pourtant constatés et bien réels.

- Les jeunes qui manquent d'un projet professionnel clair et réaliste ont besoin d'un accompagnement pour construire ce projet. **Les dimensions qui rendent nécessaire cet accompagnement sont aussi celles qui en gênent le travail.**
  Elles sont nombreuses et ne se présentent pas de la même façon selon les jeunes : représentations liées au métier erronées, méconnaissance du monde du travail, difficulté à respecter les conditions et les contraintes liées à un emploi, gestion de dimensions sociales, familiales, financières qui parasitent la construction du projet... Le travail sur ces dimensions peut prendre du temps.

- **Les jeunes en situation d'illettrisme refusent souvent de s'engager dans une formation sur les savoirs de base**, à plus forte raison s'ils n'ont aucun projet professionnel qui donne du sens à celle-ci. Or, la non maîtrise des savoirs de base est souvent rédhibitoire pour intégrer une formation qualifiante.

- Au problème de la mobilité matérielle s'ajoute celui **de la mobilité psychologique.** Même lorsqu'elles peuvent physiquement se déplacer, certaines personnes posent des obstacles qu'on pourrait qualifier de plus subjectifs.

Lors d'une étude faite en Midi-Pyrénées auprès de publics peu ou pas qualifiés vivant en milieu rural, le sociologue Boullet (1997) souligne que ce public est marqué par un attachement affectif à son territoire d'origine et que cet attachement est d'autant plus surinvesti que l'avenir est incertain. En effet, le sentiment d'appartenance à un territoire, emprunt d'une histoire propre, répondrait à un besoin de repères : « dire d'où l'on est quand on ne peut pas dire ce que l'on fait ».

De plus, plus le niveau de formation est bas, plus l'histoire et le parcours d'insertion sont cycliques et le territoire étroit. Dans le cadre d'une recherche d'emploi, la mobilité serait plus vécue comme une contrainte que comme un choix. Boullet note également que ce sont les personnes de plus de 30 ans qui se mettent plus volontiers en quête d'une insertion au-delà de leur territoire. Cependant, il souligne également que les urbains ne sont pas forcément plus prompts à la mobilité et qu'il ne faut pas confondre le territoire (la ville bouge) et les individus qui y vivent.

DES ASPECTS PROPRES AU TERRITOIRE CONCERNE

Un territoire est à considérer comme un système de paramètres de nature différente (économique, géologique, sociales, logistiques,…) qui sont interdépendants. L'organisation d'une action est à penser et mettre en œuvre en fonction des caractéristiques du territoire.

Le milieu rural, selon l'INSEE

En parcourant la littérature, on s'aperçoit que la distinction entre urbain et rural est complexe (Nicot, 2005). L'INSEE peut alternativement parler de milieu urbain et milieu rural ou d'espace à dominante urbaine et espace à dominante rurale. Or, ces terminologies ne recoupent pas les mêmes réalités, ne reposent pas sur les mêmes critères mais se chevauchent.

Soit la **dimension démographique** prime et l'on se situe du côté de l'unité urbaine (milieux urbains et ruraux)[1].

Soit on se réfère à ce que l'INSEE appelle le ZAUER (Zonage en Aires Urbaines et aires d'emploi dans l'Espace Rural). Ce découpage du territoire français, qui renvoie à la notion d'espace ou d'aire, prend en compte **une dimension démographique et une dimension d'emploi** car on prend alors en compte le lieu de travail des résidents. Dans ce cas, une commune rurale, au sens strict, peut dépendre d'une aire à dominante urbaine si 40% de la population au moins travaille dans cette aire.

Ce ZAUER divise l'espace en plusieurs catégories. **Le pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.
L'espace à dominante rurale compte 3 catégories de communes : celles qui appartiennent à un **pôle d'emploi de l'espace rural**, celles qui forment les couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural et les autres communes de l'espace rural.

- Pôle d'emplois : Communes, hors espace à dominante urbaine, comptant 1500 emplois
- Couronnes de pôles d'emplois : Communes, hors espace à dominante urbaine dont 40% des actifs résidants travaillent hors commune mais dans l'aire d'emploi.
- Autres communes de l'espace rural : Communes n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Le siège du **CREPA** se trouve à **Carcassonne**, préfecture légèrement excentrée du département de l'Aude. Elle constitue le premier **pôle urbain** du département par la densité de sa population. Mais l'action du CREPA se situe à l'échelle du département.

[1] Retenons pour l'essentiel qu'une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Le milieu rural se définit alors en négatif du milieu urbain

Le **Service d'Aide Personnalisé de l'EPLEFPA du Lauragais** se situe à **Castelnaudary** également dans l'Aude. Au dernier recensement de l'INSEE datant de 1999, elle comptait 10 851 habitants. Selon l'INSEE, elle constitue l'un des **pôles urbains** de l'Aude mais les environs sont très rapidement ruraux.

La ville de **Pézenas** (34) où se déroule l'action « mobilisation au projet professionnel » (programmation **API**) fait partie de la communauté d'agglomération « Hérault Méditerranée » et du bassin d'emploi de Béziers Saint Pons. Elle comptait 8484 habitants en 2006. Elle constitue **un pôle d'emploi d'un espace à dominante rurale.**

Rivesaltes (66) se situe à 9 km au nord de Perpignan (les deux villes ne se jouxtent pas). Elle comptait 8610 habitants en 2006. L'action n'évolue donc pas dans un espace rural mais dans la **banlieue du pôle urbain** du département.

Proposition de paramètres complémentaires à considérer

Les caractéristiques naturelles :

Le Languedoc-Roussillon est une région géographiquement très contrastée alliant un vaste littoral méditerranéen, des territoires vinicoles ou agricoles, des montagnes et des vallées. Par rapport à l'ensemble du territoire français, il se positionne au 9ème rang (sur 26) par rapport à sa superficie (27376 km2).

Les contraintes naturelles ont des répercussions sur de nombreux domaines : l'emploi, les capacités et modes de déplacement des populations,… Les emplois saisonniers sont très fréquents au niveau du tourisme ou de la récolte des fruits, par exemple.

Le département de l'Aude **(CREPA et SAP du Lauragais)** se situe entre deux massifs montagneux et borde la mer Méditerranée sur 47 km de côte. Il est plutôt étendu (125 km d'ouest en est et 90 km du nord au sud). La densité de sa population était de 49 habitants au km^2 au recensement de 1990, ce qui en fait un département caractérisé par **un espace à dominante rurale,** avec de nombreuses zones enclavées.
Il compte trois bassins d'emploi (Carcassonne, Limoux et Narbonne), quatre pôles urbains (Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne) et deux pôles d'emploi situés dans l'espace rural. L'INSEE définit un bassin d'emploi comme un espace à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et où les établissements trouvent l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le département des Pyrénées Orientales (**CFA de Rivesaltes**), bordé à l'est par la mer Méditerranée et au sud par la chaine des Pyrénées, est surtout composé d'un **espace à dominante rurale**, Perpignan regroupant à elle seule plus d'un quart de la population départementale. Les Pyrénées Orientales comptent trois bassins d'emploi, le bassin d'emploi de Céret (sud du département) qui est une zone rurale, celui de Perpignan qui est une zone urbaine et celui de Prades (ouest du département), zone à faible densité.

La structure économique locale :

L'OREF (Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation) a délimité 5 grandes familles de zones en région Languedoc-Roussillon en fonction des activités économiques présentes et des phénomènes socio-économiques qui leur sont liés (OREF, 2007). Au sein de chacune de ces zones prédomine une problématique d'insertion professionnelle des jeunes.

Selon l'observatoire, *« la structure économique locale (par son orientation, la taille des entreprises, la structure des qualifications et des métiers, les conditions d'emploi,…) a des effets sur le marché du travail (plus ou moins saisonnier, avec des métiers et des qualifications de plus ou moins haut niveaux,…) et les conditions de vie des populations du territoire (revenu, précarité, niveau socioculturel) dans laquelle se construit la demande sociale d'éducation et de formation (taux de scolarité après 16 ans, retard scolaire, choix d'orientation,…) »*.

Villes	Caractéristiques des zones définies par l'OREF
La ville de **Pézenas** fait partie du bassin d'emploi de Béziers Saint-Pons La ville de **Rivesaltes** fait partie du bassin d'emploi de Perpignan	Ces bassins constituent des zones littorales à vocations de tourisme et d'échanges. L'emploi se concentre dans l'activité touristique, le transport, la logistique et le commerce de gros, même si l'emploi agricole demeure. L'analyse sociodémographique attribue à ce bassin des conditions de vie précaires, un niveau socioculturel très modeste, un faible taux de scolarisation après 16 ans et une moindre propension à se porter sur le marché du travail. Le chômage des jeunes est élevé notamment pour ceux qui n'ont aucune qualification. Les chiffres du chômage de longue durée sont également importants et témoignent de grandes difficultés d'insertion professionnelle.

Villes	Caractéristiques des zones définies par l'OREF
La ville de **Carcassonne** et la ville de **Castelnaudary** font partie du bassin d'emploi de Carcassonne	Ce bassin constitue une zone rurale à vocations agricole et industrielle. Il s'agit d'une zone à très faible croissance d'emploi et souvent engagée dans un processus de reconversion économique. Il a des besoins de savoir faire professionnels importants sur des qualifications de base, reflet d'une économie rurale essentiellement axée sur les activités liées à la satisfaction des résidents, l'agriculture et l'industrie où l'accès à l'emploi passe encore souvent par la création d'entreprise. L'offre de formation initiale est très fortement orientée en voie générale qui alimente de nombreuses sorties du système scolaire au niveau IV. Ces jeunes insuffisamment professionnalisés forment l'essentiel de la demande d'emploi.

Le réseau des transports :

L'organisation des transports (lignes ferroviaires, autre réseau des transports publics, distances couvertes sur un bassin d'emploi,….) ont un impact sur la vie d'un territoire et donc sur les possibilités d'organisation de la vie des personnes.

Une ligne SNCF permet de traverser le département de **l'Aude** d'est en ouest (Castelnaudary, Carcassonne, Lusignan, Narbonne), une deuxième ligne dessert le littoral, une troisième, dans les terres, permet de rejoindre Quillan à Carcassonne. Cependant, on se trouve rapidement avec des populations très enclavées car le territoire reste vaste et les lignes SNCF sont rapidement éloignées du public.

Castelnaudary se situe à proximité d'une sortie d'autoroute. Elle est desservie par une ligne SNCF TER.

Pézenas se situe à 24 km de Béziers et 51 km de Montpellier. Elle ne dispose pas de gare SNCF mais d'une gare routière. 35 minutes séparent Pézenas de Béziers en car et la fréquence de ce moyen de transport est plutôt faible. Le périmètre d'intervention de la mission locale d'insertion dont dépend le CFPPA s'étend sur une zone très rurale.
Il y a donc une contrainte forte en termes de déplacement pour les habitants de cette ville.

Rivesaltes se situe à proximité d'une sortie d'autoroute, elle est desservie par une ligne SNCF TER.
Les Pyrénées Orientales ont mis en place un réseau de bus à 1euro qui dessert une très large partie du département, en particulier les zones rurales ce qui facilite les déplacements des populations et permet ainsi de les relier à Perpignan et à sa banlieue.

LES ACTIONS A LA LOUPE

1. Centre Ressource et de Positionnement Audois

« Action de Positionnement », Département de l'Aude

L'action en bref

Missions du centre de positionnement

Le CREPA dont la structure porteuse est la FAOL (Fédération Audoise des Œuvres Laïques) cumule les missions de centre de positionnement et de centre ressources illettrisme de l'Aude.

Les missions qu'il remplit dans le volet positionnement sont les suivantes :

- Accueillir le public en situation d'illettrisme et les prescripteurs
- Evaluer les compétences des personnes sur les savoirs de base à l'aide d'outils de positionnement
- Communiquer et restituer les résultats des positionnements aux personnes, aux structures relais et aux organismes de formation
- Orienter vers des actions de formation et d'insertion
- Informer sur les positionnements et les référentiels

Couverture du territoire d'intervention

L'ensemble du département de l'Aude, découpé selon les 3 bassins d'emploi.

Financeurs pour l'année 2009

- La DRTEFP pour le programme Compétences clés (Au niveau régional, ce programme est alloti selon les bassins d'emploi)
- Le Conseil Général de l'Aude pour une action « illettrisme » permettant d'étendre la lutte contre l'illettrisme sur le département de l'Aude, en particulier sur les territoires ruraux
- Le FSE (dossier en cours d'instruction)

Un positionnement est facturé 40 euros TTC.

Nombre d'intervenants

- La coordonnatrice du centre ressource
- L'animatrice du centre de positionnement
- La secrétaire

Résultats : public « jeune » rencontré au CREPA en 2008

Le CREPA a positionné 86 jeunes âgés de 16-24, ce qui représente environ 30% de l'ensemble des personnes positionnées.

A l'issue des positionnements :

- 72 jeunes ont été orientés en formation Maîtrise des savoirs de base
- 60 sont entrés en formation
- 32 sont sortis de la formation à la fin du parcours prévu

En fin de parcours de formation :

- 5 sont entrés dans l'emploi
- 10 ont intégré une formation qualifiante
- 5 ont intégré une formation autre (PAIP, remobilisation…)

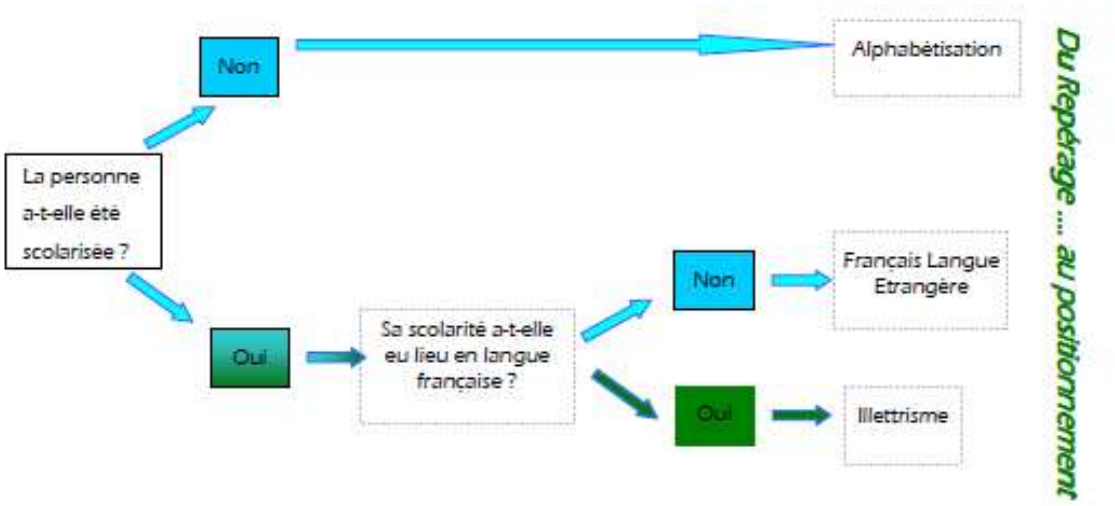

Mise en œuvre de l'action

Le positionnement

Pour tous les publics reçus, l'ensemble du positionnement passe par 3 étapes.

Etape 1 : Orientation vers le CREPA

Elle se fait à l'aide de la fiche de prescription à destination du centre de positionnement. Celle-ci est rédigée par les prescripteurs, c'est-à-dire le Pôle Emploi et ses prestataires, les missions locales, les maisons de l'emploi, Cap Emploi, les collectivités territoriales, OPCA, des travailleurs sociaux, des encadrants de chantiers d'insertion.

La prise de rendez-vous se fait par contact téléphonique soit entre le centre de positionnement et le prescripteur, lorsque celui-ci est en présence de la personne à positionner, soit entre l'animatrice du centre de positionnement et la personne à positionner.
Dans tous les cas de figure, une convocation écrite est également envoyée à la personne.

Etape 2 : Positionnement initial et élaboration parcours de formation (1h30)

Il se déroule en 4 étapes :

1. L'entretien d'accueil informe sur le déroulement de la rencontre et rassure et/ou dédramatise sur l'évaluation elle-même. Il a pour objectif d'aider la personne à exprimer ses besoins et ses attentes vis-à-vis de la formation et à faire émerger la formulation du projet dans lequel elle s'inscrit.

2. L'évaluation des compétences en elle-même porte sur 5 domaines :

- communication orale (évaluée tout au long de l'entretien),
- compréhension écrite (donner du sens à la lecture et à ses fonctions),
- expression écrite (communiquer à l'aide d'un code),
- mathématiques (utiliser les mathématiques en lien avec le quotidien et le professionnel),
- compétences transversales (repères spatio-temporels, apprendre à apprendre…).

L'évaluation se fait à partir d'une batterie de situations dans laquelle l'animatrice pioche en fonction du niveau supposé de la personne, de son projet et de ses éventuelles thématiques privilégiées (ex. football).

3. L'orientation s'organise en fonction du résultat du positionnement, du projet personnel et/ou professionnel de la personne, de ses attentes et des actions existantes. La personne est orientée vers une action de formation avec un nombre d'heures prescrit, selon ses commodités personnelles, son projet, ses besoins pédagogiques, quelque soit le prescripteur.

4. La restitution prend des formes différentes selon à qui elle s'adresse:

- à la personne : elle est immédiate. Elle comprend la synthèse du positionnement, le parcours de formation établi, la convocation pour l'entrée en formation,
- à l'organisme de formation : elle comprend la synthèse du positionnement et la proposition du parcours de formation,
- au prescripteur : la fiche de prescription lui est retournée avec les informations relatives à l'orientation. En accord avec la personne, le prescripteur peut demander la synthèse du positionnement.

L'organisme de formation informe le CREPA de l'entrée (ou non) de la personne en formation et des éventuelles modifications (interruptions, abandon…).

Etape 3 : Positionnement final et bilan de fin parcours (1h30):

Il fait ressortir les points positifs ou négatifs de la formation ressentis par la personne, les acquis de la formation, les perspectives envisagées ainsi que les préconisations à l'issue de formation.
Cette synthèse est remise à l'organisme de formation.
Un livret comprenant l'ensemble des positionnements est remis au bénéficiaire.

Témoignage

En amont, une association oriente François au Centre de positionnement selon les modalités habituelles (fiche de prescription, rendez-vous téléphonique). Le positionnement s'effectue au Lieu ressource d'insertion le plus proche de son lieu de résidence.

DEROULEMENT DU POSITIONNEMENT INITIAL

Entretien d'accueil

François est ponctuel, il se présente à l'heure au rendez-vous. Après les politesses d'usage, l'animatrice demande à François *s'il connaît les raisons de sa venue et s'il sait ce qu'ils vont faire lors de cet entretien.* Il sait qu'il vient « pour apprendre à lire et à écrire » mais pas vraiment ce qui va se passer. L'animatrice lui explique qu'ils vont faire « un peu de lecture, un peu d'écriture et un peu de maths », *le but n'étant pas de pointer du doigt ses lacunes, mais au contraire de connaître ses acquis.* **Le cadre de l'entretien est bienveillant, il situe les objectifs et les modalités de déroulement.**

Des échanges sur son parcours s'instaurent. François a 19 ans. Il vit avec sa mère et sa femme dans la maison familiale dans une cité en périphérie de la ville. Il a été scolarisé jusqu'en 3ème dans une « classe de gitans ». Pour lui, l'école ce n'était pas vraiment difficile parce qu'on ne lui demandait pas de faire grand-chose. C'était surtout « de longues journées ennuyantes ». A 16 ans, il a quitté l'école et a travaillé dans l'agriculture comme saisonnier (principalement les vendanges). Aujourd'hui, il cherche un emploi dans le bâtiment ou la viticulture.

Il est conscient que s'il savait lire et écrire, il n'aurait plus besoin de faire appel aux travailleurs sociaux pour lire ou remplir des papiers et ne serait plus « assisté » par sa famille. En outre, il pourrait passer le permis de conduire et apprendre un métier. François est donc d'accord pour intégrer une formation des savoirs de base, mais précise tout de même «qu'il ne faut pas que les « profs » se moquent de lui parce qu'il ne sait pas lire à son âge et qu'ils le mettent au fond de la classe, parce que, lui, ce qu'il veut vraiment c'est apprendre ».

L'animatrice le rassure, en lui expliquant, d'une part, que ce type de formation est destiné à des personnes dans la même situation que lui et d'autre part, que la formatrice sera présente pour l'accompagner dans son apprentissage.

L'évaluation des compétences

Il n'est pas question de tests, mais d'évaluation de compétences. **Le positionnement permet de connaître les acquis et de déterminer les besoins et les objectifs de formation de chaque personne.**

La communication orale : elle est évaluée pendant tout le positionnement. François comprend facilement et s'exprime correctement, même s'il emploie un vocabulaire courant et a du mal à exprimer des idées précises.

La compréhension écrite : il connaît l'alphabet contrairement à ce qu'il dit, et reconnaît de nombreux mots usuels de façon globale. Ça le surprend parfois ! Par contre, il n'a pas de procédure de lecture efficace lorsqu'il s'agit de lire des mots inconnus, peu fréquents.

L'expression écrite : François ne prend jamais le stylo, mais là il se prend au jeu et remplit un formulaire très simple. Quand il ne sait pas, il demande qu'on lui écrive le mot puis il le recopie. Il ne parvient pas écrire seul, même de façon phonographique (non respect de l'orthographe mais mots lisibles et reconnaissable si lus à voix haute, comme haricot écrit arikeau).

Les mathématiques : le calcul, c'est « son truc ». Même s'il ne pose aucune opération car il ne connaît pas les techniques, il calcule mentalement et très rapidement.
Les compétences transversales : il lit l'heure, se situe dans le temps et connaît la ville « comme sa poche ». François est très attentif, et s'il manque d'autonomie pour effectuer une tâche, il montre de l'intérêt aux apprentissages.

L'orientation vers un organisme de formation

Il existe un centre de formation dans cette petite ville. L'animatrice lui propose les possibilités de formation, le lieu, les horaires existants et un volume d'heures de formation. Ils établissent *ensemble* son parcours de formation. L'animatrice lui explique toutefois, que s'il existe une certaine souplesse au sein de l'organisme et avec les formateurs, il faut respecter son engagement. L'objectif n'est pas de subir les apprentissages mais d'en bénéficier.

Compétences professionnelles mises en œuvre au niveau de la prestation de positionnement

- Avoir une bonne connaissance des différents outils de positionnement relatifs aux savoirs de base et de ce qu'ils mesurent.
- Savoir conduire un entretien de positionnement : préciser les conditions de déroulement du positionnement, être attentif à l'image que le positionnement renvoie à la personne, ne pas se limiter aux aspects de performance liée à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (juste/faux) mais prendre en compte ce qui relève des procédures de traitement et ce qui dysfonctionne.

L'action à la loupe

Contexte d'émergence du centre de positionnement dans le département de l'Aude

La lutte contre l'illettrisme dans ce département s'est forgée au fil des années de la façon suivante:

- 1997 : formation d'un groupe de travail en Préfecture qui s'intéresse aux actions d'alphabétisation et de FLE
- 1998/1999 : Mise en place d'un comité départemental « le comité alphabétisation et lutte contre l'illettrisme » et mise en place du premier centre ressource illettrisme
- Progressivement, le comité se recentre sur le public en situation d'illettrisme
- 2005 : création d'un premier centre de positionnement illettrisme et FLE
- 2006 : le comité départemental de lutte contre l'illettrisme instruit exclusivement les projets d'action en rapport avec l'illettrisme.
- 2007 : Réponse à l'appel à projet lancé par la DRTEFP pour la création d'un nouveau centre de positionnement par la FAOL. Ce centre de positionnement est spécifiquement dévolu à l'illettrisme, sachant qu'il existe son alter ego pour le FLE. Le cahier des charges a été rédigé par le comité départemental de lutte contre l'illettrisme.

Composition actuelle du comité départemental de lutte contre l'illettrisme du département de l'Aude : Préfecture de l'Aude, de la DDASS, du Conseil général de l'Aude, de l'Inspection académique représentée par la correspondante départementale illettrisme, des DDTEFP et DRTEFP, de la DDJS, de l'ACSE, du Pôle Emploi et du chargé de mission régional illettrisme. Sont également associés à ce comité de pilotage la directrice du GIP-CUCS Carcassonne-Trèbes-Berriac ainsi que le chef de projet CUCS de Narbonne.

Condition d'émergence : une préoccupation institutionnelle forgée au fil des années vis-à-vis de l'illettrisme qui a favorisé la mise en place du centre de positionnement dans ce département

Ensemble des éléments qui concourent à la mise en place et au déroulement de l'action

Rappel de l'objectif de l'action : positionner chaque personne qui doit entrer en formation sur le dispositif Compétences Clés (DRTEFP) et le dispositif financé par le Conseil Général. L'action de positionnement du CREPA touche l'ensemble de la population du département de l'Aude, repérée en situation d'illettrisme, y compris celle résidant sur des territoires ruraux.

Eléments déterminants propres au territoire et à la population concernée :

Freins liés à la mobilité du public : le département de l'Aude est très étendu et très contrasté. Même s'il est traversé par des lignes SNCF et un réseau autoroutier, une large partie du territoire reste enclavée. De plus, le public n'a pas toujours les moyens de locomotion pour se rendre à Carcassonne. La mobilité du public est donc réduite.

Freins psychologiques liés au déplacement du public : la distance physique peut constituer un frein à la mobilisation sur une action de formation « illettrisme »
Le risque pour la réalisation de l'action est que la distance physique constitue vite un frein à la mobilisation du public et qu'il ne se présente pas au CREPA.

Conditions qui optimalisent la réalisation:

Portage de l'action : l'action de positionnement est liée au programme Compétences clés. Elle est financée par la DRTEFP. Mais l'action de lutte contre l'illettrisme portée au niveau départemental par un comité de lutte contre l'illettrisme. Ce comité assure la cohérence et la continuité de la lutte contre l'illettrisme sur l'Aude (dispositif « compétences clé » financé par la DRTEFP + dispositif « illettrisme » financé par le Conseil Général).

Moyens matériels disponibles pour réaliser l'action : Le CREPA est porté par la FAOL qui a des antennes à l'intérieur du département. De plus, le Conseil Général de l'Aude dispose d'un réseau de lieux ressources d'insertion sur l'ensemble du territoire. Ces lieux sont familiers du public.

Ressources financières : la prestation de positionnement est une prestation à part entière dans le cadre d'un appel à projet indépendant de celui de la formation.

Résultats : Mise en place d'une action **itinérante** qui va vers le public.

Répartition du public jeune en fonction du territoire de résidence (effectif des jeunes rencontrés en 2008)

Secteur	Effectif	Pourcentages
Carcassonne	23	26,74%
Narbonne	26	30,23%
Castelnaudary	13	15,12%
Lézignan Corbières	13	15,12%
Limoux	7	8,14%
Quillan	4	4,65%
TOTAL	86	
Moyenne/mois	7	

L'organisation itinérante, qui repose sur la présence de structures relais, permet d'atteindre le public résidant sur l'ensemble du territoire.

Plus value de l'action par rapport à la dynamique territoriale de la lutte contre l'illettrisme

L'organisation basée sur un acteur unique permet :

- une harmonisation des positionnements au niveau départemental
- un impact sur la professionnalisation des prescripteurs et des acteurs de la formation
- un recueil de données quantitatif et qualitatif sur les personnes en situation d'illettrisme et leur niveau de compétences
- une analyse qualitative et quantitative des besoins du public et de l'offre de formation, en fonction des territoires
- la spécificité « illettrisme » du centre de positionnement permet de souligner auprès des partenaires prescripteurs la différence avec les autres publics FLE et analphabète

Le cumul des missions en tant que centre ressources et centre de positionnement amène les avantages suivants :

- Mise en place plus efficace du réseau de médiateurs-prescripteurs : ils sont sensibilisés par le centre ressource et identifient le centre de positionnement. Or,

l'action du CREPA repose sur le travail de repérage effectué par les prescripteurs.

- L'animation de la lutte contre l'illettrisme dans l'Aude est orchestrée par un seul interlocuteur
- Le recueil des données à faire par le centre ressource à l'attention du comité départemental (dont les financeurs de la LCI) est alimenté par l'activité du centre de positionnement
- Un seul interlocuteur pour les différents acteurs concernés
- Cohérence entre le discours porté par le centre ressource et ce qui est mis en œuvre par le centre de positionnement.
- Mutualisation des moyens matériels

L'action suppose des moyens de communication

- Des plaquettes d'information sont éditées à l'attention du public *(cf. Annexe 1).*
- Une plaquette de présentation des différentes missions du CREPA est distribuée à l'ensemble des partenaires susceptibles d'être des prescripteurs ainsi qu'aux organismes de formation.
- Le CREPA édite un journal « Le lien » qui est une source d'information, de formation, de réflexion à l'attention de l'ensemble des partenaires dont les prescripteurs et les organismes de formation.

L'animation territoriale repose sur les compétences professionnelles suivantes

- Etre en capacité de communiquer à tous les échelons d'acteurs : le public, les prescripteurs et organismes de formation, les financeurs, le comité départemental de lutte contre l'illettrisme.
- Au-delà de la partie assurée pour le positionnement, être en capacité d'animer un territoire, des partenaires
- Montage de dossiers financiers

Plan de développement et de progrès

Les axes de progression suivants sont proposés à l'issue du Forum en région Languedoc-Roussillon ou diagnostiqués par l'établissement :

Création d'un site internet

Contenu de la prestation

- Elaborer un livret de suivi des stagiaires contenant l'orientation proposée, les positionnements effectués, les contenus du parcours de formation, les progressions…
- Affiner le travail de repérage des freins psychologiques de public, en particulier ceux qui entravent l'entrée en formation

Concernant précisément le public jeune :

Amélioration du partenariat avec les missions locales d'insertion du département:

- Mieux diagnostiquer les besoins du public et des conseillers
- Avoir plus de retour sur les formations : est-ce que cela correspond à leurs besoins/attentes…
- Mettre en place une concertation au sujet de la mobilité pour certains jeunes en milieu rural

Elargissement de l'action

- Engager d'autres partenariats avec, par exemple, les chantiers école, les foyers de jeunes travailleurs, les CFA, l'AMPG (pour la population gitane)…
- Améliorer la lisibilité des parcours des jeunes après la JAPD (quelle démarche mettre en place pour aider les jeunes à faire la démarche vers les missions locales (à travailler au niveau national…)
- Engager une réflexion partenariale au niveau du département sur les jeunes ruraux autour de leur accès réduit à la culture, leur méconnaissance des possibilités qui s'offrent à eux, leur peur d'aller vers des territoires inconnus, leur conviction que leur avenir est déjà tracé…

Fiche synthétique d'analyse de l'action à partir de critères de l'ANLCI

Indicateurs globaux	Indicateurs spécifiques	Preuves de concrétisation
1- Identification des besoins des personnes concernées par l'action		
Répondre aux problèmes de mobilité du public	Mise en place d'une action itinérante	L'itinérance repose sur la présence de structures relais appartenant au Conseil Général et à la FAOI
Répondre au besoin de mise en confiance du public	Impact du contexte de déroulement du positionnement sur la qualité du positionnement	L'évaluation se fait dans le cadre d'un entretien qui définit les objectifs et conditions de la passation
2- La mise en réseau, partenariat et volonté politique favorisant le maillage territorial		
Le CREPA est au cœur de l'action de lutte contre l'illettrisme dans l'Aude	Cet acteur cumule les fonctions de CRI et centre de positionnement	Liste des prescripteurs potentiels
	Il travaille en amont avec les prescripteurs et en aval avec les OF	Ensemble des documents qui permettent l'information entre les acteurs
	Il rend des comptes et fait remonter les données concernant son action à ses financeurs ainsi qu'au comité départemental de lutte contre l'illettrisme	Bilan de l'année écoulée
3- Les compétences confirmées des acteurs		
Compétences relatives à la réalisation d'un positionnement	- Conduite de l'entretien - Connaissance des outils de positionnement - Bonne définition des compétences évaluées	Qualité des positionnements rendus
Compétences relatives à l'animation du réseau territorial	- Communiquer avec tous les échelons des acteurs - Montage des dossiers financiers	Réunions effectuées
4- Les outils et dispositifs adaptés et les parcours personnalisés		
Le positionnement en tant que tel		- Ensemble des outils utilisés - Elaboration du parcours de formation et du nb d'heures nécessaires
5- La communication autour de l'action et ses objectifs		
Concernant le rayonnement territorial de l'action	Faire connaître l'action auprès des prescripteurs potentiels et du public	- Document de présentation du CREPA - Document à l'attention du public - Fiche de prescription
Concernant le positionnement	information à l'attention du public	- Document qui regroupe la synthèse du positionnement et la proposition du parcours de formation - Convocation pour l'entrée en formation
	Information à l'attention des organismes de formation	Synthèse du positionnement et proposition du parcours
6- Les impacts mesurés au terme de l'action		
Effectif des personnes évaluées		378 positionnements réalisés en 2008
Situation de résidence des personnes évaluées		Tableau de répartition géographique du public en fonction du territoire de résidence

2. Service d'Aide Personnalisé de l'EPLEFPA du Lauragais

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

L'action en bref

L'EPLEFPA (Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole) du Lauragais est situé à Castelnaudary dans l'Aude. Il rassemble un collège, un lycée d'enseignement général et technologique agricole, un CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) et un CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Formations proposées au sein de l'EPLEFPA du Lauragais

Formation initiale	hippologie (BEP), agro mécanique, en aménagement paysager et en conduite de production option production animale ou végétale (toutes ces sections en formation initiale, BEP, BAC Pro)
CFA	BAC Pro agroéquipement par apprentissage
CFPPA	Formation remise à niveau en Français (illettrisme appel d'offre Conseil Général), BPREA (Brevet Professionnel de responsable d'exploitation agricole), BEPJEPS, découverte des métiers de l'agriculture, CAPA IAA (industrie agroalimentaire), permis cariste

L'établissement a mis en place un Service d'Aide Personnalisé (SAP) destiné à l'ensemble de son public lorsque celui-ci rencontre des difficultés relatives aux apprentissages ou sociales et personnelles.

Les missions du Service d'Aide Personnalisé (SAP)

- Accueil des bénéficiaires (élèves ou adultes) quelles que soient la nature de leurs difficultés scolaire, sociale ou professionnelle.
- Elaboration de l'accompagnement toutes natures confondues.
- Accompagnement en lien avec la scolarité pour le public de moins de 16 ans.
- Orientation au CREPA, via la fiche de prescription, pour le public de plus de 16 ans lorsque des difficultés relatives aux savoirs de base sont repérées.
- Coordination avec les différentes équipes éducatives de l'EPLEFPA (contenu et avancée de l'accompagnement, aménagements pédagogiques à prévoir) ou des acteurs extérieurs.
- Participation et animation de réseaux et de partenariats internes et externes sur les sujets liés à l'insertion et à la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire.

Couverture du territoire d'intervention

L'action se situe dans les locaux de l'établissement.

Financeurs pour l'année 2009 :

Subventions de la DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) et du SRFD, du Fond Social Européen dans le cadre de « la lutte contre l'échec scolaire et prévention des situations d'illettrisme ». Le Service Régional de la Formation et du Développement (SFRD) a la charge d'accompagner les établissements d'enseignement agricole dans la mise en œuvre de la mission d'animation et de développement des territoires.

Budget annuel : 25605 euros *(cf. annexe 2)*

Nombre d'intervenants : 1 animatrice

Résultats : Nombre d'accompagnements effectués par le SAP de septembre 2008 à juin 2009
46 personnes réparties de la manière suivante :
12 élèves de 4ème et 3ème
22 élèves de BEPA
8 apprenants du CFPPA

Mise en œuvre de l'action

Déroulement de la prestation

Le SAP est là pour répondre aux difficultés de son public, difficultés qui risqueraient de favoriser le décrochage scolaire.
En cas de difficultés liés aux savoirs de base, l'organisation de la prise en charge par le SAP est différente selon qu'il s'agit d'une personne de plus de 16 ans ou non. Lorsqu'il s'agit d'un jeune de moins de 16 ans, l'accompagnement se fait au sein du SAP. Lorsqu'il est plus âgé, l'animatrice passe le relais au CREPA dans le cadre du dispositif de lutte contre l'illettrisme financé par le Conseil Général.

Positionnement

L'animatrice convoque l'apprenant à un premier rendez-vous, obligatoire. L'entretien est organisé sur la base des informations récupérées auprès de l'équipe éducative et en appui à un questionnaire sur les conditions de vie et de travail de l'élève *(cf. annexe 2).* Il consiste également en une évaluation des besoins et des difficultés. A l'issue de l'évaluation, un parcours d'aide individualisé est proposé à l'apprenant.

Ce premier accueil, individuel, est déterminant car c'est à l'issue de celui-ci que le bénéficiaire accepte ou non le suivi. La participation à l'action est basée sur le volontariat, preuve de la motivation et du sens que la personne y met. Il s'agit donc, dès ce premier contact, de faire comprendre qu'il a besoin d'un suivi plus poussé que d'autres.
La famille reste partie prenante dans le suivi : elle est reçue à sa demande, celle de l'élève et de l'équipe.

Accompagnement

L'accompagnement porte sur la méthodologie de travail de l'élève et sur le contenu de cours relatifs à la ou les matières où l'élève n'a pas la moyenne. Ceci implique un travail collaboratif avec les différents professeurs. Des outils informatiques (LIBREL ou GRAMBEL) ou des supports de jeux (Vocabulon, Jungle Speed,…) sont également utilisés.
Si nécessaire, le soutien d'un spécialiste peut être proposé (ex. orthophoniste).

Des ateliers impliquant les jeunes suivis par le SAP et ouverts à l'ensemble du public de l'EPLEFPA permettent d'élargir sur d'autres horizons (atelier photo, visite de musée, visite

d'une rédaction de presse et en projet : atelier calligraphie, activité théâtre). Par exemple, l'inscription de l'établissement à la semaine de la presse a permis d'organiser la visite d'une rédaction d'un journal quotidien.
En fin de parcours, un bilan individuel est fait lors d'une restitution orale auprès de l'apprenant et d'un compte-rendu au professeur principal des améliorations relevées.

Compétences professionnelles mises en œuvre

- savoir mener un entretien et travailler sur le sens de l'accompagnement aux yeux du jeune,
- déterminer les points sur lequel le jeune doit travailler et amener les situations pédagogiques adaptées,
- travailler avec l'équipe éducative à la fois pour mieux comprendre les difficultés et la demande de l'équipe le cas échéant mais également informer des difficultés et des avancées du jeune,
- travailler avec des professionnels extérieurs à l'établissement quand cela devient nécessaire.

L'action à la loupe : conditions de réussite et freins

Contexte d'émergence du SAP

La création du SAP fait suite au **constat de l'équipe éducative** de nombreuses difficultés du public et d'un fort taux de décrochage scolaire et d'abandons de formation. Ce constat a été relayé au niveau de la **direction** de l'établissement qui a inscrit en 2004 la création d'un dispositif particulier dans le projet d'établissement, le service d'Aide Personnalisé (SAP). **Le projet répond donc à un constat et des motivations partagés au sein de l'établissement.**

Il semblait important d'organiser une **solution en interne** afin de compenser une réponse locale insuffisante et de résoudre les difficultés de locomotion de ses bénéficiaires.
Le fonctionnement du suivi éducatif a d'abord été assuré auprès des élèves en formation initiale par les professeurs sur leur temps personnel. L'obtention de plusieurs financements a permis la création du SAP dans sa forme actuelle et le recrutement d'un agent contractuel. Ceci a favorisé l'élargissement de l'action à des dimensions personnelles et sociales et son extension à l'ensemble du public reçu dans l'EPLEFPA.

Afin de permettre l'impulsion de projets relatifs dispositifs d'accompagnement individualisé, l'enseignement agricole bénéficie de lignes budgétaires particulières par l'intermédiaire du **SRFD** (Service Régional de la Formation et du Développement). Ces financements interviennent lors du lancement des projets.

Conditions d'émergence : constat partagé par l'ensemble de l'équipe d'un établissement, inscription au projet d'établissement, existence de fonds publics dédiés à ce type de projet.

Modalités d'organisation contribuant à la réalisation des objectifs du SAP :

- Il se situe au sein même de l'établissement, constituant une réponse de proximité clairement identifiée.
- Il fonctionne sur la base de la présence effective des élèves, soit 36 semaines de présence annuelle. L'animatrice assure une présence quotidienne pour un temps de travail moyen de 74%.
- Ce service a des financements propres mais son fonctionnement est facilité grâce à la mutualisation de moyens. Basé dans les locaux du centre de documentation et de ressources composé d'un CDI et de l'espace d'autoformation, il est doté d'un bureau équipé de moyens de communication et de matériels spécifiques à l'accompagnement individuel et à la remédiation.

L'EPLEFPA assure une partie du salaire de l'animatrice ainsi que les frais de fonctionnement et d'entretien du bureau d'accueil

- Il est intégré au fonctionnement de l'ensemble de l'établissement : par exemple, l'animatrice du SAP est présente au positionnement collectif de 4ème et de seconde afin que les élèves la repèrent immédiatement et en fassent un intervenant « comme un autre ».
  A l'occasion de ces positionnements, l'équipe enseignante et l'animatrice tentent de dédramatiser les situations de difficultés en précisant que tous les élèves en rencontrent à un moment donné mais que pour certains un accompagnement plus individualisé est préférable. « Vous avez tous des lacunes mais ceux qui en ont plus seront vus au SAP ». D'autre part, l'ensemble de l'équipe éducative, y compris les formateurs, peut déclencher un accompagnement en cours d'année
- Le recensement du public prend plusieurs formes : positionnement de niveau systématique en début d'année de 4ème et de seconde, renseignements fournis par les parents dans le dossier d'accueil, présentation volontaire au bureau du SAP, constat du conseil de classe ou de l'équipe des formateurs, orientation par la vie scolaire ou l'infirmière, orientation par un partenaire.
  Soit les difficultés sont repérées dès le positionnement, soit elles apparaissent en cours d'année. Dans ce cas, la décision de déclencher un suivi spécifique est prise au sein du conseil de classe qui prescrit un premier rendez-vous avec l'animatrice du SAP.
- Il fait partie d'un réseau ouvert vers l'extérieur de l'établissement : l'animatrice du SAP participe au comité de rédaction du journal du CREPA, « le Lien ». Elle sollicite des praticiens extérieurs si nécessaire (ex. orthophoniste).

Contrainte de l'action

Le service s'appuie sur des financements non pérennes qui ne permettent pas de projeter l'action à moyen ou long terme. Le statut de l'animatrice reste précaire, d'abord contrat aidé, il est devenu CDD.

Fiche synthétique d'analyse de l'action à partir de critères de l'ANLCI

Indicateurs globaux	Indicateurs spécifiques	Preuves de concrétisation
1- Identification des besoins des personnes concernées par l'action		
Repérage du public	mise en place d'un dispositif de repérage à plusieurs niveaux, impliquant l'ensemble des intervenants de l'EPLEFPA	la prise de décision d'un suivi se fait au niveau du conseil d'école
Prise en compte des besoins relatifs à l'apprentissage	Elaboration d'un parcours personnalisé	Un dossier par personne avec les entretiens et l'élaboration du besoin suite aux diagnostics
2- La mise en réseau, partenariat et volonté politique favorisant le maillage territorial		
Organisation de l'accompagnement d'un individu sur son territoire, en fonction de ses besoins	Travail avec les professionnels extérieurs à l'EPLEFPA, tous secteurs confondus lorsqu'un accompagnement social ou orthophonique est nécessaire	Ensemble des partenaires possibles
Participation au réseau local de lutte contre l'illettrisme		Participation au comité de rédaction du journal du CREPA, le LIEN
3- Les compétences confirmées des acteurs		
Compétences nécessaires à la réalisation d'un accompagnement	- faire émerger le sens pour le public suivi et repéré en difficulté - travailler avec l'ensemble de l'équipe éducative - élaborer un programme d'accompagnement	le fait que l'accueil soit suivi d'un accompagnement
4- Les outils et dispositifs adaptés et les parcours personnalisés		
Déclinaison du suivi	rythme et organisation du suivi, outils utilisés, participation aux ateliers	Fiche parcours pour chaque personne suivie
5- La communication autour de l'action et ses objectifs		
Elaboration de l'ensemble du parcours	Diagnostic, suivi, bilans intermédiaire et final	Fiche parcours pour chaque personne suivie
6- Les impacts mesurés au terme de l'action		
Impact au niveau de la formation		Réussite aux examens, réorientation
Impact dans le comportement du public		- Meilleure confiance en soi, meilleure estime de soi - Meilleure organisation du travail

3. Mobilisation au projet professionnel, CFPPA de Pézenas

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

L'action en bref

Présentation de l'établissement

Le CFA-CFPPA de Pézenas est un établissement public d'enseignement agricole. Il fait partie de l'EPLEA qui regroupe l'ensemble des établissements publics agricoles de Montpellier, Pézenas et Béziers. L'EPLEA est scindé en deux pôles : le pôle est (Montpellier) et le pôle ouest (Pézenas, Béziers, Servian). Le CFA – CFPPA de Pézenas assure des formations aux métiers de la viticulture et de l'œnologie, de l'espace rural, de l'agroéquipement, du commerce et des services, de l'horticulture et du paysage.

Le CFPPA travaille également sur un volet d'insertion des jeunes ou adultes sur les sites de Pézenas et de Servian. Ces sites accueillent un public jeune et adulte, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RMI dont l'objectif est de suivre une formation qui varie selon les besoins de la personne : remise à niveau pour entrer en formation qualifiante ou certificative, préparation concours ou examen, préparation au Diplôme initial de Langue Française (DILF) pour les Contrats d'Accueil et d'Intégration (CAI), formation informatique, formation Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), soutien scolaire au lycée Charles Marie de la Condamine et Remobilisation au Projet Professionnel.

Présentation de l'action étudiée

Les actions relatives à l'insertion sont menées par le CFPPA de Pézenas depuis 1998. Historiquement, l'action s'adresse à des jeunes, mais dans le cadre du dispositif Actions Préparatoires à l'Insertion (API), le public est élargi aux adultes. Il ne s'agit pas d'une formation axée directement sur l'illettrisme. Son objectif est d'accompagner des personnes afin de les remettre dans une dynamique générale d'insertion sociale et professionnelle, soit en trouvant un emploi, soit en s'orientant vers une formation qualifiante. La réponse aux besoins en français et en mathématiques est intégrée à la formation sous forme d'ateliers différenciés.

L'action regroupe 12 personnes sur une durée de 4 mois pour 35 heures hebdomadaires, soit 552 heures (342 heures en centre et 210 heures en entreprise). Elle s'organise autour de 6 modules : orientation professionnelle, mathématiques, informatique, atelier d'écriture, français et vie sociale et professionnelle. Les horaires de la formation sont 8h-12h/13h30-16h30. L'action comprend six semaines en entreprise durant lesquelles le stagiaire confirme ou infirme l'orientation choisie.
Les stagiaires sont rémunérés durant la totalité de l'action sur leur temps de présence effective.

Couverture du territoire d'intervention

L'action se situe dans les locaux de l'établissement.
Le repérage du public se fait par la mission locale d'insertion Centre Hérault qui se situe à Pézenas même et le Pôle Emploi. Il s'agit majoritairement d'un public jeune. Le public habite généralement Pézenas ou ses alentours.

Financeurs

Le Conseil Régional dans le cadre du programme d'actions préparatoires à l'insertion (API).
Budget relatif à une action : 5,30 de l'heure stagiaire, soit environ 21760 euros pour une action réalisée avec 12 personnes sur 342h en centre. Le centre de formation est rémunéré sur le temps de présence effective des stagiaires.
Les heures réalisées par le public dans le cadre de l'entreprise entrent dans le financement du centre de formation à hauteur de 1 euro de l'heure pour le suivi en entreprise.

Nombre d'intervenants :

- 1 coordonnatrice de l'action et formatrice en technique de recherche d'emploi (TRE)
- 1 secrétaire en charge de la gestion des dossiers administratifs
- 1 formatrice qui anime l'atelier d'écriture
- 1 formateur mathématique et informatique
- 1 formatrice en Français

Résultats : exemple avec ceux obtenus sur l'action du12/01/09 au 04/05/09

4 stagiaires ont présenté le Certificat de Formation Générales (CFG) et l'ont obtenu.

- une maternité
- une exclusion
- 1 CAE Hôpital local Pézenas, suivi d'un BEPA services à la personne en CA
- une possibilité contrat pro en agence immobilière à confirmer
- 3 CDD travaux saisonniers
- un contrat d'apprentissage Communauté d'agglo
- 1 CAE ou contrat pro RATP Paris
- 1 orientation BAFA
- 1 chantier été, mairie
- 1 situation inconnue
- 1 CDD + de 6 mois travaux saisonniers

Mise en œuvre de l'action

L'action s'articule autour de plusieurs modules selon l'emploi du temps suivant :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Mathématiques informatique	Français	Projet professionnel	Anglais ou projet professionnel	Atelier d'écriture
Français/VSP	VSP (Vie Sociale et Professionnelle)	Recherche de stage en entreprise	Français/VSP	Mathématiques informatique

Recrutement des stagiaires

Après avoir été repéré par les prescripteurs et convoqué à des journées d'information, chaque stagiaire est reçu pour un entretien individuel par la coordonnatrice de l'action, qui remplit avec

le stagiaire la « fiche stagiaire » *(cf. Annexe 3)* et qui prend note des volontés et difficultés de chaque personne. Lors de cet entretien, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur. Le stagiaire a un période d'essai de quinze jours au cours desquels il peut abandonner la formation si elle ne lui convient pas.

L'accompagnement au fil de l'action de formation

Quelques éléments qui situent l'environnement général de l'action et posent un cadre

- Le CFPPA reçoit un public adulte large dans le cadre de stage Région ou dans d'autres cadres : CAI, PLIE, Compétences Clés, préparation concours, remise à niveau, préparation de diplôme. Les formateurs précisent qu'ils attendent des jeunes un comportement responsable, respectueux des autres et de la structure, partant du principe que si l'on veut être respecté, il faut commencer par respecter les autres.
- L'organisation de la salle de formation avec les tables disposées en U permet de favoriser les échanges et de signifier que l'action n'est pas scolaire.
- Le vouvoiement n'est pas exigé, le tutoiement n'était pas considéré comme un manque de respect mais plutôt un retour de confiance vers les adultes. La barrière (que les stagiaires pourraient imaginer) entre formateur et stagiaire tombe.
- Les formateurs ont en ligne de mire de situer l'action dans un cadre constructif et mobilisateur. Ils insistent sur le fait que chacun est là avec des difficultés et des besoins différents et qu'ensemble ils vont travailler à remédier aux difficultés et à démarcher sur un projet professionnel cohérent.
- Il y a signature d'un contrat de formation entre chaque stagiaire et la coordonnatrice de l'action qui précise les moyens personnels et pédagogiques mis à disposition, des informations relatives au financement la formation, les conditions de rémunération et les dispositions à prendre en cas de rupture de parcours *(cf. Annexe 3)*.

Démarche pédagogique : exemple de l'atelier de français

- L'atelier français prend différentes formes: individualisé, groupe, débat, correction de rapport de stage. C'est lors des séances en individualisation (gestion de chaque individu mais en présentiel groupe) que sont gérées les situations d'illettrisme en accentuant la formation sur les savoirs de base.
- En termes de contenu, sont privilégiés des thématiques appréciées par les jeunes ainsi que ce qui a trait au stage en entreprise. Par exemple, la compréhension en lecture est travaillée à partir de textes sur le foot, choisis au fur et à mesure avec une complexité croissante.
- En termes de méthode, le formateur laisse d'abord le jeune produire un contenu, organisé selon ses idées. Le contenu est ensuite repris avec le jeune afin d'apporter les corrections nécessaires.
- Afin de répondre à une logique de certification et de validation des acquis, lorsque le jeune n'a aucun diplôme, on l'incite peu à peu à préparer le CFG. Les contenus de formation qui sont travaillés avec lui au cours de l'action servent alors à constituer le dossier présenté au jury du CFG.

Positionnement

L'action de formation ne commence pas directement par un positionnement sur les savoirs de base. Le travail est d'abord axé sur le CV, la lettre de demande de stage et la création de l'espace personnel sur le site du Pôle Emploi.

Ce choix permet d'entrer directement « dans le vif du sujet », à savoir le travail sur l'orientation professionnelle. En effet, les jeunes intègrent cette formation dans le but de trouver un emploi, un contrat de travail ou d'être plus au clair sur le choix d'une orientation. Leurs attentes tournent avant tout autour de leur insertion professionnelle.

Le positionnement math/Français vient donc en second lieu, alors que le climat de confiance formateur/stagiaire est établi, ce qui peut court-circuiter des représentations trop scolaires de la formation et limiter certains blocages, en particulier lorsque les personnes éprouvent des difficultés importantes.

Le positionnement initial est constitué sur la base de plusieurs référentiels (CFG, FAS, cadre européen, CAP) choisis en fonction du niveau initial de la personne. La passation est collective. Il y a également un rendu des résultats, également en groupe. Suite au positionnement, la formatrice demande aux jeunes de préciser leurs attentes par rapport au français. Les réponses les plus régulières sont : améliorer mon niveau, j'ai du mal avec la conjugaison ….

Afin de montrer que l'expression de son besoin est entendue, même s'il serait nécessaire de revoir d'autres aspects du français avant de s'orienter vers celui évoqué par le stagiaire, la formation commence la plupart du temps par ce que le stagiaire a demandé.

Témoignage

Marc doit rédiger le rapport de son stage effectué dans un restaurant. Il le rédige dans un premier temps seul, en le saisissant sur informatique. Il crée un fichier pour chaque partie du dossier. Voici celle concernant le bilan général de son expérience.

Mon point de vue

« Mon point de vue et que grâce a ce stage je sais maintenant que plu tars je veux devenir cuisinier pour montée une affaire et réussir plu tard c'est un métier passionnent et je souhaite continué dans ceux milieu pour pouvoir exerces plu tard. »

Démarche du formateur

Les erreurs sont corrigées avec l'aide du formateur. Cela permet un rappel des règles de base : différence entre a et à l'infinitif du verbe derrière à, de, par, pour, sans… par exemple. Ce travail peut s'effectuer individuellement ou en groupe selon les besoins dans la mesure ou l'on retrouve régulièrement les mêmes erreurs dans les rapports de stage. Cette correction s'effectue sur papier puis le stagiaire corrige sur informatique. Une deuxième correction est réalisée cette fois-ci sur informatique avec l'aide du formateur puis la version définitive est imprimée.

Compétences professionnelles mises en œuvre:

- Individualiser des contenus dans une gestion de groupe
- Entendre et accepter la difficulté du jeune tout en l'amenant à la dépasser
- Poser un cadre à la fois ferme, contenant et respectueux
- Utiliser les différents référentiels existants pour le positionnement et pour la formation

L'action à la loupe

Importance d'un acteur local ancré sur un territoire

- Cette action est une offre de formation de **proximité** pour un public qui rencontre des difficultés de mobilité. Il s'agit de la **seule action** de ce type sur le territoire couvert par la mission locale d'insertion.
- Elle est **ancrée sur le territoire** depuis des années, bien repérée par les partenaires en particulier par la mission locale qui en fait un tremplin majeur pour l'insertion professionnelle et l'acquisition de compétences de base.
- D'autre part, elle répond aux **problématiques d'insertion sociale et d'orientation professionnelle en les connectant à celle des difficultés relatives au français et aux mathématiques** qui constituent parfois un obstacle rédhibitoire à l'accès à une formation qualifiante.

Point de vigilance et leviers associés

L'action se situe sur un **territoire géographique très restreint**, autour d'une ville. Le tissu de partenaires, en particulier les entreprises qui accueillent les jeunes en stage, est de fait limité et se renouvelle peu. Certes, l'équipe de formateurs travaille avec des tuteurs connus et bien repérés mais l'offre des secteurs d'activités exploitables par les jeunes est faible. Les perspectives d'embauche sont donc également limitées.

Un **premier levier** afin d'assurer une meilleure insertion professionnelle touche à la **connaissance fine** de la part des formateurs des besoins en terme de **poste et de compétences des lieux d'accueil de stage** et à un **élargissement du réseau** à l'ensemble du bassin économique local.

Un **second levier** renvoie à la question de la **mobilité matérielle et psychologique** afin d'étendre le périmètre de recherche de stage, de recherche d'emploi ou de solution de formation qualifiante.

Mobilité matérielle : rôle des associations de prêt de véhicules

Témoignage

Laura entre en formation sur l'action « mobilisation au projet professionnel ». Elle habite à 8 kilomètres de Pézenas et n'a aucun moyen de locomotion personnel pour se rendre au CFPPA. Elle s'adresse alors au « Relais mob » qui prête des mobylettes aux jeunes ayant des difficultés de mobilité.
Pour obtenir une mobylette il faut d'abord prendre rendez-vous au relais afin de remplir les documents liés au prêt.

Conditions de prêt :
- Dépôt d'un chèque de caution à la mission locale d'insertion (760 euros).
- Location de 30 euros par mois pour le prêt de mobylette
- Prise en charge de l'assurance de la mobylette par le relais.
- Prise en charge de l'essence par le stagiaire qui paie une location.

Le jour du rendez-vous, un fois les papiers remplis et les chèques déposés à la MLI, Laura repart avec une mobylette. Suite à un léger accident sans gravité, Laura, un peu sous le choc, décide de trouver une autre alternative. Elle décide de faire une demande de carte de bus. Elle a reçu sa carte au bout d'une semaine. Moyennant 30 euros par mois, Laura peut prendre le bus pour tous les trajets qu'elle désire. Elle a rendu la mobylette et récupéré son chèque de caution.

Mobilité psychologique

Témoignage

Sofia est une jeune femme âgée de 17 ans. Elle souhaite trouver du travail ou une formation qualifiante dans la vente de prêt-à-porter. Le CFA qui dispense cette formation se trouve sur Béziers. Il existe également des formations sur Clermont l'Hérault. Or, Sofia ne souhaite aller ni à Béziers, ni à Clermont l'Hérault, même si des solutions de mobilité lui sont proposées.

Pourquoi une telle opposition ? Au fur et à mesure du suivi, il apparaît que Sofia, de culture gitane, est fiancée depuis un an et que la date de son mariage est déjà fixée dans le courant de l'année. Ses parents s'opposent catégoriquement à ce qu'elle aille à Béziers ou à Clermont l'Hérault car une jeune fille fiancée ne peut pas prendre le bus, ni se rendre à Béziers toute seule. La seule solution qu'ils tolèreraient serait qu'elle trouve une formation qualifiante ou un emploi sur Agde. En effet, le fiancé étant d'Agde, elle pourrait être sous la responsabilité de sa future belle-mère.

Pour Sofia, les freins ont plutôt à voir avec des questions d'identité, d'appartenance familiale et culturelle. Ces freins peuvent prendre d'autres formes comme par exemple le fait d'avoir du mal à s'organiser par rapport à des contraintes familiales (ex. faire garder les enfants). Comme ils sont souvent dissimulés sous des arguments très légitimes, ils ne sont pas toujours faciles à déceler. Pourtant, l'accompagnement n'est vraiment possible qu'à condition qu'ils soient repérés et entendus pour ce qu'ils cachent et que la personne parvienne à les dépasser.

Plan de développement et de progrès

Les axes de progression suivants sont proposés à l'issue du FPP3 ou diagnostiqués par l'établissement :

Concernant l'action en tant que telle

- Privilégier un temps de positionnement individuel durant lequel l'évaluation prend en compte des dimensions d'estime de soi, de retour sur ses procédures de travail, de connaissances des fonctions autres que scolaires de l'écrit. Comment intégrer le coût inhérent à cette prestation ?

- Affiner le travail d'identification des freins psychologiques et l'accompagnement des personnes afin qu'elles les dépassent

Concernant l'établissement au sens large

Mise en place d'un dispositif qui prenne en compte et qui traite les difficultés d'ordre social ou en rapport avec les savoirs de base (lecture, écriture, raisonnement logique, mathématiques) repérées des jeunes, en particulier des apprentis.

Ce dispositif peut prendre deux formes :

- Création d'un service d'aide personnalisé. Cependant, il existe une forte contrainte puisque l'EPLEA est éclaté (Montpellier, Bézier, Pézenas)
- Création de classes relais en amont de l'entrée au CFA

Fiche synthétique d'analyse de l'action à partir de critères de l'ANLCI

Indicateurs globaux	Indicateurs spécifiques	Preuves de concrétisation
1- Identification des besoins des personnes concernées par l'action		
Prise en compte de l'ensemble des besoins du public	- besoins relatifs à l'orientation professionnelle - besoins relatifs à la mobilité - besoins relatifs aux savoirs de base	- Partenariat avec l'association "Relais Mob" - Contenu des ateliers - Préparation au CFG
2- La mise en réseau, partenariat et volonté politique favorisant le maillage territorial		
Place de l'acteur sur son territoire d'intervention	- partenariat avec les prescripteurs - travail avec les réseaux des entreprises et artisans du territoire	Fiche qui présente l'action aux prescripteurs et au public
3- Les compétences confirmées des acteurs		
Elaboration de parcours de formation adapté à chacun		Formation à la relation d'aide de l'ensemble de l'équipe des formateurs
Partenariat avec le bassin économique local		Réseau des terrains de stage
4- Les outils et dispositifs adaptés et les parcours personnalisés		
Différenciation d'objectifs selon les individus qui composent le groupe	- relatifs à l'orientation professionnelle - relatifs à la mobilité - relatifs aux savoirs de base	- Partenariat avec l'association "Relais Mob" - Préparation du CFG - Travail sur l'orientation professionnelle et lieux de stage
5- La communication autour de l'action et ses objectifs		
Communication au niveau du territoire local	Document utilisé en amont de l'action	Fiche qui présente l'action aux prescripteurs et au public
Ensemble des documents relatifs au déroulement de l'action	Documents utilisés aux différentes étapes du déroulement, répondant à des objectifs distincts	- Fiche stagiaire à remplir à l'entrée de l'action - Contrat de formation - Convention de stage
6- Les impacts mesurés au terme de l'action		
Situations à l'issue de l'action	obtention du CFG	Nombre de CFG obtenus par action
	Insertion professionnelle	Nombre de sorties positives (emploi, formation qualifiante)

4. Atelier de soutien en français du CFA de Rivesaltes

L'action en bref

Présentation de l'établissement

L'EPLEA66 Perpignan-Roussillon rassemble les structures suivantes :

- CFA de Rivesaltes (où se situe l'action)
- CFPPA Pyrénées-Roussillon
- LPA Claude Simon (collège et lycée professionnel)
- LEGTA Frédérico Garcia Lorca (lycée technologique)

Domaines de formation proposée au CFA de Rivesaltes

Horticulture	-Atelier horticole du site de Rivesaltes -Métiers du secteur de l'horticulture en Languedoc-Roussillon -CAPA (CAP agricole) -BP REA Horti-responsable d'exploitation agricole spécialité horticulture
Viticulture Œnologie	-Les métiers du secteur de la viticulture et de l'œnologie en Languedoc-Roussillon -CAPA -BP REA Viti-responsable d'exploitation agricole spécialité viticulture
Aménagements paysagers	-BTSA AP Aménagements paysagers -CAPA -BP Travaux paysagers
Services	CAPA SMR Services en milieu rural
Fleuristerie	CAP Fleuriste

Présentation de l'action étudiée

L'action s'intitule « atelier de soutien français » (il existe également un soutien en mathématiques).
L'action se déroule sur les 2 ans de formation du CAPA. Transversale à l'ensemble des domaines de formation proposés au CFA, elle touche tous les apprentis. Elle consiste en un renforcement des acquis en français, organisé selon le niveau des apprentis.
Cette action est complémentaire de l'enseignement du français fait dans le cadre des CAP agricoles.

Couverture du territoire

L'action se déroule au sein même du CFA. Mais le public réside dans tout le département voire des départements voisins.

Financeurs

2 lignes budgétaires distinctes issues du Conseil Régional
- Subvention de fonctionnement forfaitaire dédiée à la structure
- Financement du projet d'établissement : chaque CFA a la possibilité de déposer un projet sur 5 lignes différentes (qualité pédagogique, certification, investissement, ouverture de section et mobilité européenne)

Pour financer les ateliers, le CFA répond sur la ligne « qualité pédagogique ». Il est conventionné 35 euros de l'heure sur une année ce qui représente un budget de 3780 euros par an (soit 3h x 3 gp x 12 semaines de cours au CFA).
Le coût moyen d'un formateur chargé est de 50 euros de l'heure.

Nombre d'intervenants

3 intervenants assurent les ateliers de soutien en français dont 2 enseignants en français (les ateliers mathématiques demandent 1 enseignant)

Effectif accueilli en 2009

55 apprentis en formation agricole niveau CAPA âgés de 16 à 18 ans, sous contrat en alternance CFA/entreprise.
CFA de Rivesaltes

Mise en œuvre de l'action

Contexte d'émergence de l'action

L'action date de 1985, suite aux directives du Conseil Régional d'installation d'un nanoréseau dans l'établissement. Afin que chaque apprenti puisse disposer d'un ordinateur, l'effectif de chaque CAPA a été scindé en deux demi groupes. Cela a donc permis en parallèle l'organisation de l'atelier français, répondant ainsi à un besoin repéré par l'équipe éducative de soutien aux savoirs de base auprès des apprentis.

Accueil des apprentis

Pour l'ensemble du CFA, une médiatrice pédagogique est chargée de l'accueil et du recrutement des apprentis. Elle explique au jeune les modalités d'organisation de l'apprentissage. Elle fait un premier repérage très sommaire des difficultés éventuelles en s'appuyant sur les informations liées au cursus scolaire et parce qu'elle fait remplir la fiche d'inscription. Mais le CFA ne profite pas de ce temps pour faire un premier temps de médiation des difficultés éventuelles liées aux savoirs de base.
Le déroulement qui va de l'accueil de l'apprenti jusqu'à la contractualisation entre le CFA et l'apprenti a été formalisé sur un document qui s'intitule « Procédure recruter, accueillir, informer, traiter la demande, contractualiser » *(cf. Annexe 4).*

Prérentrée

Tous les apprentis avec ou sans contrat effectuent en même temps une journée de prérentrée
Pendant cette journée

- Ils passent les tests de positionnement maths et français
- Ils font un point sur leur dossier d'inscription et le contrat d'apprentissage avec une secrétaire
- Ils visitent l'établissement
- Présentation de la formation
  - de l'évaluation par unités capitalisables
  - du cahier de liaison
  - du règlement intérieur

Positionnement

Avant l'entrée en formation en CFA, les nouveaux apprentis de 1ère année sont convoqués pour effectuer un test de positionnement en français et en mathématiques.

L'évaluation se fait à l'écrit, elle porte sur des aspects de grammaire et de conjugaison (nature des mots, accord sujet/verbe, choisir les temps de l'indicatif appropriés, connaître la terminaison des verbes, l'accord du participe passé) et est notée sur 80 points. Cela permet de déterminer le niveau dit orthographique de chaque apprenti.

La passation se fait collectivement, sur fiche. L'outil a été élaboré par l'enseignante référente de l'action. Les résultats de l'évaluation ne font pas l'objet d'un temps individuel, ils sont rendus lors du premier cours collectif en français.

Sur la base des résultats à l'évaluation, les apprentis sont répartis en 3 groupes :
Un groupe très faible lorsque le résultat obtenu est en deçà de 20 points : effectif moyen de 10 apprentis (groupe B)
Deux groupes : effectifs moyens de 12 À 18 apprentis (groupe A et C)

Modalités d'organisation des ateliers de soutien

Les ateliers de soutien en français se déroulent chacun une fois par semaine, ils sont compris dans l'emploi du temps des apprentis. Les séances durent 1h30.
Les 2 groupes A et C sont divisés en 2 sous-groupes A1/A2-C1/C2. Les deux sous-groupes alternent travail sur dossier et sur informatique.

Exemples:

1ère semaine A1 sur dossier, A2 en informatique (logiciel de grammaire),
2ème semaine A1 en informatique A2 sur dossier

Le groupe B effectue la 1ère semaine le travail sur dossier et la deuxième semaine, il travaille sur des logiciels de grammaire en informatique.
Pour tous les groupes, l'atelier de français porte sur 6 semaines sur une année.

Démarche pédagogique

Elle est organisée de la même façon pour tous les apprentis. L'évaluation permet de déterminer un niveau en orthographe. Pour chacun de ces niveaux existe une batterie de fiches qui reprennent les thèmes évalués : nature des mots, accord sujet/verbe, choisir les temps de l'indicatif appropriés, connaître la terminaison des verbes, l'accord du participe passé.

Autrement dit, pour chaque thème existe une ou plusieurs fiches par niveau. A la fin de chaque thème, l'apprenti passe un bilan. En fonction du résultat, soit il passe au thème suivant, soit il bénéficie d'un soutien supplémentaire.

Pendant les séances de travail sur dossier, les formateurs aident les apprentis (explication des consignes, rappel des règles de grammaire,…). Il est important que la correction se fasse tout de suite car elle s'appuie alors sur la mémoire de l'apprenti.

Suivi formalisé

Les dossiers apprentis sont conservés au CFA. Le formateur de chaque groupe doit compléter une fiche de suivi à la fin de chaque séance.

En fin d'année, les formateurs qui participent aux ateliers de français se réunissent pour faire le point sur le travail des apprentis et leur progression. Ils rédigent un compte-rendu de réunion.
Il existe un cahier de liaison entre l'entreprise et le CFA.

Les apprentis complètent ce cahier en indiquant le contenu des cours qu'ils ont suivis au CFA et en rédigeant le compte-rendu des différentes tâches qu'ils ont effectuées en entreprise.
Le formateur technique suit ce cahier de liaison.
Un formateur fait 2 visites par an dans l'entreprise de l'apprenti.

Compétences professionnelles mises en œuvre:

- Individualiser des contenus dans une gestion de groupe
- Mise en lien avec les contenus de la formation qualifiante

Conditions d'accessibilité à l'établissement : une plus value pour les jeunes résidants du département

Le CFA est loin d'accueillir que des jeunes qui résident à proximité. La majeure partie d'entre eux réside sur le reste du territoire, parfois dans des zones rurales. Les apprentis sont largement dépendants des transports en commun.

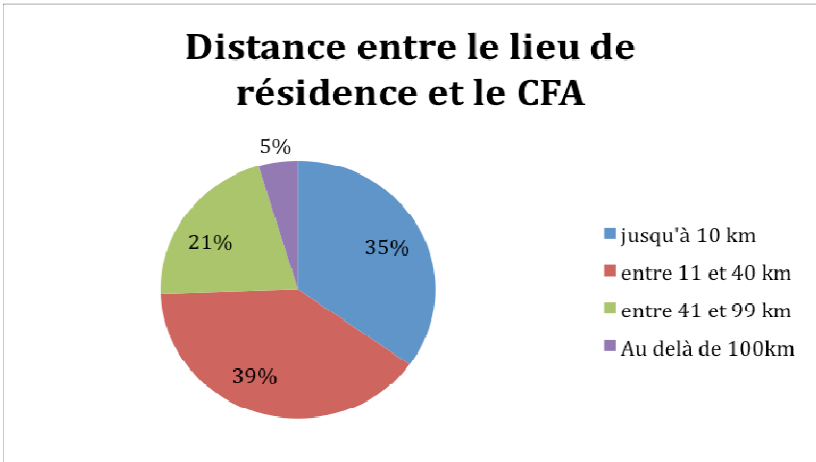

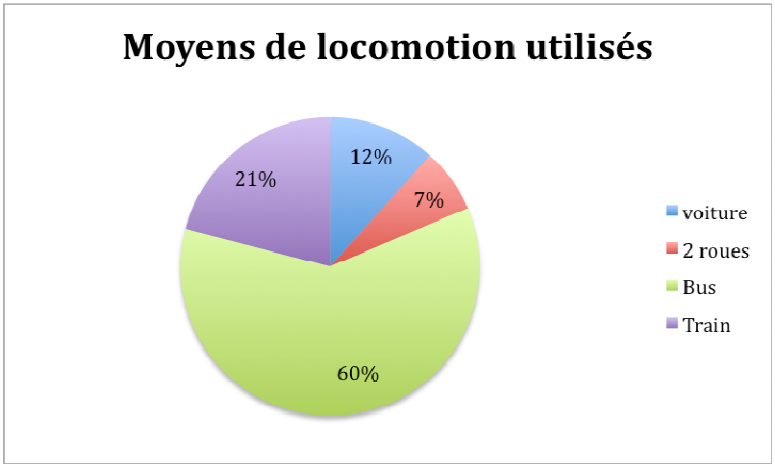

Eléments de contraintes

- Les transports scolaires ne circulent que durant la période scolaire
- les apprentis ont peu de moyens financiers

Leviers externes à l'établissement

- Rivesaltes a une gare SNCF qui se situe à deux minutes à pied du CFA
- L'établissement est desservi par les transports scolaires

- Le département des Pyrénées Orientales a mis en place le système du bus à 1 euro *(cf. Annexe 4).*

- L'accès aux bus solaires est gratuit pour les apprentis

Leviers propres à l'établissement

- Les périodes de formation des CAPA sont calées sur les périodes scolaires de telle sorte que les apprentis ont la possibilité d'utiliser les transports scolaires

- L'établissement dispose d'un internat plutôt destiné aux lycéens mais il peut accueillir des apprentis.

Plan de développement et de progrès

Les axes de progression proposés à l'issue du FPP3 ou diagnostiqués par l'établissement sont les suivants :

- Création d'un atelier de lecture auprès des apprentis afin d'élargir le travail d'accompagnement mais également de susciter des pratiques de lecture nouvelles
- Elargir le positionnement à des dimensions d'estime de soi, de retour sur ses procédures de travail, de connaissances des fonctions autres que scolaires de l'écrit.
- Utiliser le support du Service d'accompagnement individualisé offrant actuellement un accompagnement au niveau de la clarification de son projet professionnel pour élargir l'action au niveau de l'illettrisme.

Fiche synthétique d'analyse de l'action à partir de critères de l'ANLCI

Indicateurs globaux	Indicateurs spécifiques	Preuves de concrétisation
1- Identification des besoins des personnes concernées par l'action		
Besoin d'un renforcement en français et en mathématiques	organisation d'ateliers de soutien en français et en mathématiques: les apprentis sont répartis en groupe en fonction de leur niveau et des difficultés auxquelles il faut remédier	Test de positionnement
2- La mise en réseau, partenariat et volonté politique favorisant le maillage territorial		
Pas au niveau de l'action		
3- Les compétences confirmées des acteurs		
Expérience professionnelle des formateurs	Intervention ciblée sur des éléments orthographiques et grammaticaux	Ensemble du matériel pédagogique organisé par fiche
4- Les outils et dispositifs adaptés et les parcours personnalisés		
Organisation pédagogique des ateliers	Organisation par niveau des apprentis et thèmes de formation	Ensemble du matériel pédagogique organisé par fiche
5- La communication autour de l'action et ses objectifs		
Suivi pédagogique de chaque apprenti sur les 2 ans		Dossier pédagogique pour chaque apprenti constitué de l'ensemble des fiches réalisées
6- Les impacts mesurés au terme de l'action		
Meilleure réussite des apprentis	obtention du CAPA	taux de réussite aux CAP agricoles
Utilisation des règles de fonctionnement du français	grammaire, orthographe, conjugaison	Réalisation correcte de la fiche

ACCOMPAGNEMENT VERS LA FORMATION DES JEUNES EN SITUATION D'ILLETTRISME EN MILIEU RURAL, QUELLES RECOMMANDATIONS POUR AGIR ET DEVELOPPER ?

Du côté du public jeune : prendre en compte un ensemble de dimensions relatives à la mobilisation

Plusieurs paramètres sont à considérer. Toutefois, il s'agit de se garder de prendre ce qui suit comme un document qui enferme les jeunes dans des stéréotypes de définition et de comportements. Il s'agit plutôt de cerner comment la population avec laquelle on cherche à travailler se situe par rapport à ces différents paramètres.

☞Représentations liées à l'apprentissage des savoirs de base empruntés du vécu scolaire

On retrouve souvent deux mouvements :

- Soit le sentiment d'échec vis-à-vis des impératifs scolaires se manifeste par un rejet massif de l'idée de formation ou une indifférence affichée. On retrouve le plus souvent des jeunes fraîchement sortis du système scolaire (16-22 ans).
- Soit le ressentiment face à l'école est moins virulent. Apparaît alors la volonté d'un réapprentissage avec l'objectif de se préparer mieux pour un emploi (22-25 ans).

☞Prise de conscience par le jeune de ses difficultés (versus le déni)

Il s'agit d'un levier indispensable pour s'engager dans une formation. La personne a besoin d'éprouver ses manques, de passer par un « sentiment vécu d'un besoin réel, d'une situation devenue trop pesante pour elle ». L'accompagnant ne peut donc faire l'économie de se poser la question de la façon dont la personne investit l'écrit et la formation qu'elle pourrait engager à ce niveau.

☞Sens de la démarche de formation

L'engagement volontaire suppose que la formation ait un sens réel pour le jeune, et ce, malgré un ensemble d'autres préoccupations éventuelles (sociales, familiales, financières,…) car sinon, celles-ci constituent généralement un frein à l'engagement.

☞Une représentation erronée de la réalité

Les jeunes cherchent à être autonomes, à acquérir une indépendance financière vis-à-vis des parents. Ils cherchent parfois à trouver un emploi plutôt qu'à intégrer une formation. Ils ne se représentent pas toujours les étapes nécessaires pour parvenir à leur objectif professionnel. Cela constitue également un réel obstacle. A contrario, le fait de disposer de modèle d'identification, de pouvoir échanger avec des professionnels sur un métier est plutôt mobilisateur.

Eléments de synthèse issus de l'analyse des actions

L'une des réponses de formation les plus marquées sur le territoire national par rapport à la question de l'illettrisme repose sur le dispositif Compétences clés financé par la DRTEFP. Mais il n'est pas spécifique aux jeunes et surtout il semble plutôt insuffisant en terme d'enveloppe budgétaire et parfois de couverture territoriale : à lui seul, il ne répond pas à l'ensemble des besoins en particulier au niveau du rural même si ce dernier est intégré dans le cahier des charges.

Le milieu rural a des besoins, mais il nécessite une infrastructure particulière pour que les dispositifs d'accompagnement aillent à la rencontre du public et qu'ils soient repérés par le public. Du coup, lorsque milieu rural et milieu urbain sont traités au même niveau, les besoins du milieu urbain ont vite fait de supplanter ceux du milieu rural.

☞Les dispositifs de la lutte contre l'illettrisme s'organisent en interne

A l'heure actuelle, des réponses en termes de lutte contre l'illettrisme chez les jeunes s'organisent dans les établissements de formation professionnelle qui les accueillent dans un autre cadre. Dans l'enseignement agricole, l'existence de lignes budgétaires particulières à la création de dispositif d'accompagnement (ligne SRFD) favorise largement la prise en compte des difficultés.

Que ce soit au CFPPA de Pézenas, à l'EPLEFPA du Lauragais ou au CFA de Rivesaltes, cette organisation **offre l'occasion** au public de travailler sur leurs difficultés même si ce n'est pas dans cet objectif que lui-même investit d'abord l'action. Il est probable, étant donné l'attitude récalcitrante des certains jeunes en situation d'illettrisme, qu'en dehors de ce cadre, ils ne seraient pas tous prêts à travailler sur leurs difficultés. Si ces différents établissements ont été amenés à proposer de telles prestations, c'est bien que le besoin était réel et conséquent.

L'avantage de ces dispositifs repose sur le fait que le soutien reste **connecté** avec les autres contenus de formation travaillés (émergence d'un sens de l'écrit grâce à des supports reliés aux contenus techniques) à condition d'être vigilant à ne pas apporter une réponse cantonnée à des contenus exploités sur un versant très scolaire.
Travailler avec des personnes fragiles au niveau de l'utilisation de l'objet écrit et des mathématiques suppose d'ouvrir à des dimensions extra scolaires et notamment au projet professionnel.

Par contre, le milieu rural ne peut pas se limiter à ce type de réponse car il ne concerne qu'une partie du public, il reste de fait centré sur un environnement restreint.

☞ Origine du public et accessibilité matérielle à l'action

Origine du public et mode de déplacement sont étroitement liés dans le sens où plus le public est dispersé sur un territoire, plus le manque de mobilité matérielle devient un frein majeur pour une action. Posséder une voiture personnelle ne résout pas toujours la situation car le coût des trajets est parfois lourd. De toute façon, le public jeune est loin d'avoir les moyens de posséder un véhicule personnel quand bien même il serait en possession du permis de conduire.

Les réseaux de transports locaux disponibles (réseau de bus, réseau ferroviaire, association de prêt de véhicules,…) constituent un fort levier s'ils sont réellement adaptés à la situation (ex. frein : le réseau de bus sont parfois calés sur les périodes scolaires). La présence de structures relais (ex. salle de mairie, lieu ressources insertion), à proximité du public, représente également une ressource lorsque l'action de formation peut s'y dérouler.

Enfin, les établissements d'enseignement professionnel constituent des lieux importants pour la mise en place d'actions de prévention ou de lutte contre l'illettrisme.

A ces contraintes d'éloignement s'ajoute une dimension psychologique. Lorsqu'une personne ne trouve pas de sens à intégrer une formation liée aux savoirs de base ou lorsqu'elle appréhende une telle formation, la distance physique devient rapidement un obstacle à la mobilisation.

Comment répondre aux contraintes caractérisant le milieu rural ?

Comme cela a déjà été largement souligné, le milieu rural concerne une population dispersée et rapidement éloignée des centres urbains. Or, cette dispersion engendre forcément un coût important : en accentuant un peu le trait, on peut dire que lorsqu'en ville un dispositif de formation rassemble 15 personnes, il n'en verra que deux sur une commune rurale.

☞Recenser ce qui existe sur le territoire

Au cours des rencontres départementales, on a pu mesurer le manque de visibilité des actions sur le territoire. Personne ne dispose en région d'un répertoire des actions de lutte contre l'illettrisme même au niveau départemental notamment sur le public jeune. La fonction ressource illettrisme doit pouvoir recenser l'ensemble des actions qui concourent à la lutte contre l'illettrisme au-delà des organismes financés par la DRTEFP. Cela permettrait de disposer d'une cartographie des actions et de pouvoir s'appuyer sur ce qui existe pour le développer ou le transférer sur d'autres territoires.

☞L'organisation d'actions en milieu rural est favorisée quand il y a mutualisation des moyens

L'un des leviers importants et sur lequel reposent les actions observées consiste en la **mutualisation** des moyens de fonctionnement. Le fait de pouvoir partager des éléments logistiques comme des bâtiments ou du matériel et des moyens humains permet à une action de se réaliser ou de s'étendre. L'action du CREPA ne se réaliserait sans doute pas avec autant d'efficacité s'il n'y avait pas mutualisation des moyens avec la structure porteuse (FAOL), avec le Conseil Général (Lieux ressources Insertion) et avec le jumelage centre ressource illettrisme /centre de positionnement.

☞ Maillage du territoire

La mutualisation des moyens matériels et humains est un premier niveau de réponse. Au delà de cette dimension, le milieu rural nécessite sans doute une **mutualisation de projet**, comme par exemple, le fait de mener des projets de dispositifs d'accompagnement en intercommunalité.
Le forum permanent des pratiques dans d'autres régions a permis de montrer qu'il était possible d'offrir une réponse de qualité, souple et réactive en milieu rural mais qu'elle passait par une mutualisation des moyens (voir FPP3 Aquitaine et action du Conseil régional Limousin avec les « formatrices volantes ») et un maillage partenarial.

Il y a sans doute là un rôle majeur à tenir en terme d'animation territoriale qui revient à des structures telles que les centres ressources illettrisme, des institutionnels et des collectifs comme un comité de pilotage départemental. La région devrait se doter d'un comité de pilotage départemental pour impulser ce type de démarche comme c'est le cas dans le département de l'Aude.

Comment des acteurs qui ont une vision plutôt large des différentes actions locales existantes peuvent favoriser le co-développement ?

Comment impulser de nouveaux projets ?

Comment transposer ce qui existe et fonctionne d'un territoire à un autre en prenant en compte ce qui est spécifique à chaque territoire ?

☞ Repérage et mobilisation du public

Pour que les besoins du public jeune rural émergent, et compte tenu de ce qui est souligné plus haut, il est nécessaire de mettre en place des **dispositifs de repérage étendus**. Même si la mission locale d'insertion reste un acteur central, une tête de pont au niveau de l'accompagnement, elle n'est pas présente de façon permanente sur les territoires ruraux (ex. Les départements des Pyrénées Orientales et de la Lozère ne disposent que d'une mission locale d'insertion chacun. Elles assurent des permanences délocalisées).

Il est nécessaire de sensibiliser d'autres acteurs (JAPD, chantier école,….), tout simplement parce que certains jeunes échappent à la mission locale. Ces acteurs constituent des personnes relais. Le travail de médiation qui consiste à repérer les personnes en situation d'illettrisme et à travailler avec elles sur leurs représentations et leurs appréhensions liées à la formation peut être rempli à la fois par les conseillers mission locale et par ces personnes relais.
Le maillage de ce réseau suppose en amont de travailler sur :

- le repérage du réseau pertinent : quels sont les acteurs susceptibles de rencontrer des personnes jeunes en situation d'illettrisme ?
- la sensibilisation des têtes de réseau : la formation au repérage de l'illettrisme et à la médiation suppose du temps et a donc un coût
- la formation des prescripteurs vis-à-vis des freins potentiels du public, de leurs stratégies de contournement et d'évitement. Il peut être également nécessaire de revenir sur les représentations des prescripteurs sur l'illettrisme (crainte d'en parler, éventuel jugement de valeur,…)

☞Elargir l'accompagnement à d'autres dimensions et le mettre en lien avec le territoire

L'accompagnement vers l'insertion professionnelle des jeunes en situation d'illettrisme ne passe pas uniquement par des réponses formatives, à plus forte raison axées sur l'illettrisme car celles-ci sont loin d'être les plus mobilisatrices. Le **milieu rural suppose d'imaginer des dispositifs d'accompagnement plus larges** qui intègrent parmi le reste le traitement des difficultés liées aux savoirs de base.
Les formules telles que les chantiers écoles sont intéressantes. Elles s'appuient sur les besoins de l'environnement (ex. nettoyage d'une rivière).

Les missions locales ont un rôle important à jouer et une action de sensibilisation des conseillers mission locale en région permettrait de mieux prendre en compte cette dimension dans les projets qu'ils mettent en œuvre ou dans les propositions de parcours.

Elles favorisent une prise en charge globale du jeune, sur le plan économique, sur le plan des interactions sociales et sur celui des connaissances techniques. Elles peuvent constituer une vraie ressource en terme de lutte contre l'illettrisme si elles intègrent cette dimension dans leur action, ce qui suppose la sensibilisation des acteurs.

Pour finir, quelques conditions liées à la qualité de l'accompagnement des jeunes

Du côté de l'accompagnant, quelle posture ?

Retour sur quelques éléments généraux et déterminants pour un accompagnement de qualité

☞ La qualité des entretiens effectués auprès des jeunes

Elle est largement déterminante pour la réussite de l'accompagnement. Le 1er entretien est souvent décisif. Il prépare la qualité de la relation entre le jeune et ses futurs interlocuteurs. Il peut, de plus, favoriser le processus de signification de la formation pour le jeune ainsi que le processus d'engagement. Il est souvent décisif d'être clair sur les objectifs d'une rencontre et de revenir sur les étapes précédents, s'il y a lieu.

☞ Prise en compte globale de la personne

S'intéresser à ses différentes dimensions en mobilisant sa sphère cognitive, relationnelle, sociale et psychoaffective. Il s'agit d'être attentif à son environnement, son histoire, ses besoins, ses représentations pour comprendre son rapport à l'écrit. L'individu, même jeune, n'est jamais une page blanche.

☞ L'importance de la co-construction d'objectifs (jeune, formateur, autres partenaires)

D'autre part, il semble déterminant de fixer des objectifs atteignables, mesurables y compris pour le jeune. Cette réflexion soulève la question de la souplesse du dispositif de construction d'un parcours : comment concilier le temps de l'individu et le temps institutionnel ?

☞ L'importance de la professionnalisation des acteurs

Au cours des rencontres départementales, il a été souligné à de nombreuses reprises le manque d'outils ou de formation/sensibilisation pour prendre en charge ce public jeune en situation d'illettrisme ou ayant de grandes difficultés avec les savoirs de base.
L'accompagnement des jeunes qu'ils soient interne à la structure (CFA) ou dans un organisme qui prend en charge les jeunes comme les écoles de la 2ème chance, nécessite une approche pédagogique adaptée en lien notamment avec le projet professionnel. Les acteurs soulignent le manque de lisibilité de l'offre de formation et sont en demande de modules de formation ou d'outils.

Conditions liées à l'élaboration de la formation sur son versant pédagogique

Le kit ne peut être exhaustif à ce niveau, mais il est bon de rappeler certains points essentiels…

Privilégier une situation d'entretien individuel à la fois pour instaurer plus facilement un climat de confiance et pour permettre une évaluation plus complète.

☞ Prendre en compte un ensemble de critères de natures variées

Quand il s'agit d'illettrisme, se limiter à une mesure de performance (juste/faux) a des conséquences à deux niveaux. Cela renvoie souvent la personne à des vécus scolaires ce qui connote très vite la formation. On passe à coté de nombreux savoir-faire et de représentations qui ne se révèlent pas avec ce type d'outils.

Certes, un positionnement sert à évaluer où se situent les manques, mais il doit également permettre de mettre à jour ce que la personne sait faire, les compétences sur lesquelles la formation pourra s'appuyer, cerner l'estime qu'elle a d'elle-même vis-à-vis des apprentissages et des savoirs de base et enfin cerner comment elle décrit ses procédures de traitement de l'écrit (dimension métacognitive).

Prendre en compte cet ensemble montre au jeune qu'on ne se limite pas à répertorier ses lacunes. Cette posture contribue à ce qu'il modifie son propre point de vue sur ses savoirs et sur son statut d'utilisateur de l'objet écrit (lecture et écriture).

☞ Privilégier des situations variées d'évaluation :

Les compétences d'une personne se manifestent différemment selon les situations d'évaluation utilisées. Par exemple, une production « libre » type courrier et une production cadrée, telle une dictée contextualisée (ex. une liste de courses), montrent des savoirs différents. Avec un courrier, on ira sur des connaissances pragmatiques, de conventions sociales, alors que la dictée permettra de mesure une dimension orthographique. L'une comme l'autre font partie de la compétence de scripteur.

CONCLUSION

Au cours du travail issu de la démarche du FPP3, il a été posé par le groupe régional et les participants aux rencontres départementales que **les territoires ruraux de la région Languedoc-Roussillon avaient des besoins en termes d'accompagnement et de formation et que des solutions avaient à être développées**. En effet, le territoire s'appuie à l'heure actuelle essentiellement sur des actions de formation préexistantes. Or, elles ne touchent qu'une partie de la population jeune en situation d'illettrisme.

Le kit du praticien présente deux types d'action. Une action de positionnement et des actions de formation.
Leur présentation et leur analyse ont permis de mettre en lumière des points qui sont sans doute caractéristiques et déterminants pour la réalisation d'actions en milieu rural, en particulier la **mutualisation** des moyens et la **souplesse** de l'organisation. La mutualisation des moyens concerne des éléments logistiques dans le fait de pouvoir partager des bâtiments, du matériel et des moyens humains (ex. CREPA, SAP). La souplesse de l'organisation permet de s'adapter à certaines contraintes ou à certains besoins du public (itinérance du CREPA, suivi personnalisé du SAP,…).

Les caractéristiques de l'action de positionnement assurée par le CREPA (positionnement systématique, travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés) et la double casquette de la structure (centre ressource) permettent d'assurer **une gestion globale** de la question de l'illettrisme sur un territoire. Cette gestion s'appuie sur un éventail de **diagnostics** (diagnostics des besoins linguistiques du public, des besoins en terme de volume de formation et en terme de réponse sur un territoire local,…) à partir desquels peuvent émerger **des propositions de réponses.**

Quant aux actions de formation, elles se rejoignent sur une de leurs finalités (lutte contre l'illettrisme), même si elles empruntent des chemins différents pour y aboutir :

- objectif indirect dans le cadre de « l'action mobilisation autour du projet professionnel » pour le CFPPA de Pézenas,
- organisation d'un suivi à la fois lié aux contenus scolaires et sociaux et élargi à d'autres domaines (visites de musées, atelier photo) et d'autres orientations pédagogiques (jeux) pour le SAP de l'EPLEFPA du Lauragais,
- organisation d'un suivi plus scolaire, tournant autour des matières linguistiques (grammaire, orthographe,…) pour le CFA de Rivesaltes.

Elles constituent des outils porteurs au niveau de la lutte contre l'illettrisme mais ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins. Le développement d'une politique de lutte contre l'illettrisme en milieu rural, passe par l'organisation de nouveaux dispositifs et la professionnalisation des acteurs concernés.

BIBLIOGRAPHIE

Boulet, J.Y (1997). Insertion sociale et Espace vécu. In Territoires à livre ouvert. La lutte contre l'illettrisme en milieu rural (pp. 57-64). La Documentation Française.

Nicot, B.H (2005). Urbain-Rural : de quoi parle-t-on ? Document de travail.
http://www.sirius-upvm.net/doc/geo/urbain-rural.pdf

L'insertion des jeunes à l'aune des territoires. Des situations dépendantes des configurations socio-économiques locales. Synthèse d'étude de l'OREF. N°4 février 2007.
http://www.oref-lr.org/rubrique-4-9.html

Les jeunes en milieu rural. Le temps des jeunes. N°2 octobre 2002.
http://www.mljbourg.com/TDJ.pdf

Acteurs de la formation de base : se professionnaliser, Guide Pratique, V. Lecercq, ANLCI
http://www.anlci.gouv.fr/fileadmin/Medias/PDF/EDITIONS/ANLCI_guide_proBDOKdef.pdf

DMA
http://www.cariforef-pdl.org/telechargement/ficTelecharge_1/Documentation/TU67.pdf

Insertion des jeunes : en milieu rural (2006). Article de Monsieur Jean-Louis Dieux, président de l'association régionale des missions locales en Région Provence6Alpes6Côte d'Azur :
http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/communiques-publications/parlons-en/numero-116/insertion-des-jeunes-en-milieu-rural.html

ANNEXES

Annexe 1

Centre Ressource et de Positionnement Audois (CREPA)

Exemple d'itinéraire de l'animatrice sur un mois (mois de septembre 2009)

Date	Lieux *	Objet
1	Lieu ressources d'insertion A	Positionnement
2	Centre de positionnement A	Positionnement
3	Rencontre régionale	Réunion centres de positionnements
4	Centre de positionnement A	suivi administratif et communication
7	Centre de positionnement A	Travail sur outils
8	Centre de positionnement A	Préparation groupe technique
9	Centre de positionnement A	Positionnements
10	Centre de positionnement A	Positionnements
11	Lieu ressources d'insertion A	Positionnements
14	Lieu ressource d'insertion B	Positionnements
16	Lieu ressource d'insertion C	Positionnements
17	Centre de positionnement B	Positionnements
18		Participation journée de formation
21	Centre de positionnement A	Suivi administratif et communication
22	Centre de positionnement A	Positionnements
23	Centre de positionnement A	Positionnements
24	Centre de positionnement A	Suivi administratif et communication
25	Centre de positionnement B	Positionnements
28	Centre de positionnement A	Suivi administratif et Communication
29	Lieu ressources A	Positionnements
30	Lieu ressource C	Positionnements

*Les lieux sont :

- Des centres d'insertion qui accueillent les publics en difficulté sociale et/ou professionnelle. Ils sont implantés dans chaque ville du département et sont en général bien repérés par le public comme par les prescripteurs.

- Des locaux de l'association qui porte le centre de positionnement. Le centre de positionnement A est le siège de la structure et se situe dans la préfecture du département

Le travail de suivi administratif et de communication englobe :

- l'envoi des résultats des positionnements aux prescripteurs, organismes de formation, personnes
- les prises de contacts avec les partenaires
- la gestion des rendez-vous
- le travail administratif
- etc.…

C.RE.P.A

Centre REssource et de Positionnement de l'Aude

7 Place Maurice Sarraut—11000 Carcassonne

Contact : *Corinne RAVON*
Diane HERVE

04.68.72.59.36

Mail : crepa.faol@orange.fr *Fax : 04.68.47.56.22*

AUDE
CONSEIL GÉNÉRAL

COMMISSION EUROPÉENNE

Envie de ...

Mieux lire ?

Mieux écrire ?

Mieux compter ? ...

Pour qui ?

Toute personne de plus de 16 ans qui a été scolarisée en langue française, qui souhaite :

Comment ?

1 * Contacter le C.RE.P.A

ou * En parler là où vous trouvez cette information

ou * Renvoyer le coupon réponse ci-joint

2 Avoir un rendez-vous avec le C.RE.P.A pour évaluer vos compétences en français, mathématiques, ...

3 Etre orienté vers une formation correspondant à vos besoins.

Les lieux d'intervention

Le positionnement initial est organisé dans des structures connues du public, en particulier les lieux ressource d'insertion (Castelnaudary, Lézignan, Limoux, Quillan)

Pour les narbonnais, la prestation se déroule actuellement au centre de formation de la FAOL.

Le CREPA accueille dans ses locaux les personnes résidant à Carcassonne et ses alentours.

Les bilans finaux se déroulent dans les organismes de formation.

En fonction du nombre de personnes à rencontrer, de la disponibilité et des plages horaires possibles, l'animatrice prend rendez – vous dans la quinzaine (maximum) suivant la réception des fiches de prescription.

Le bilan de prescription

La personne est contactée au préalable par téléphone pour fixer le rendez-vous. Un courrier de confirmation lui est envoyé

L'entretien avec la personne permet de :

- connaître ses besoins et ses attentes
- l'aider à formuler le projet dans lequel s'inscrit la demande de formation
- lui proposer un parcours de formation le plus adapté à ses besoins

L'évaluation permet de mesurer les compétences en :

- Communication Orale
- Compréhension Ecrite
- Expression Ecrite
- Mathématiques
- Compétences Transversales

Une synthèse du positionnement et du parcours de formation est restituée :

- *A la personne immédiatement, à l'oral et à l'écrit*
- *Au prescripteur par le renvoi de la fiche de prescription*
- *A l'opérateur qui doit accueillir la personne en formation*

L'orientation vers l'organisme de formation

En fonction du positionnement initial et des actions existantes, un parcours de formation est proposé à la personne.

Les personnes positionnées sont orientées suivant leurs besoins pédagogiques, leur projet, leurs commodités personnelles, quelque soit la structure ou l'organisme les ayant pré – orientées.

Annexe 2

Service d'Aide Personnalisé du Lauragais à Castelnaudary

BUDGET 2009

RESSOURCES

25605 € répartis sur les deux activités principales :

16899 € consacrés à l'action de Lutte contre le décrochage scolaire
8706 € consacrés à la Gestion des handicaps.

Financements obtenus	Sommes en euro
FSE (50% du montant annuel de l'action)	12800
Ministère Agriculture (charges valorisées des personnels inscrits dans l'action)	5898
Etablissement (complément salaire et frais généraux)	2994
SRFD (Accompagnement éducatif 4eme 3eme)	2413
DRAF (Mission Insertion, poursuite mise en place SAP)	1500
TOTAL	25605

DEPENSES

Postes de dépenses	Sommes en euro
Achats (fournitures et matériel)	1900
Déplacements (formation et rencontres extérieures)	150
Intervenants externes	1701
Bus pour sorties de groupe	200
Frais généraux (au prorata de la surface du local)	2756
Salaire chargé des personnels engagés dans l'action	5898
Salaire chargé de l'animatrice	13000
TOTAL	25605

Autre contribution financière réglée en 2008 pour l'année scolaire 20087/2009 :
Conseil Régional 500 €
Financement de l'inscription à la plate-forme de soutien scolaire « PARASCHOOL »
Et équipement du local en mobilier de bureau (non chiffré).

QUESTIONNAIRE SUR LES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

NOM : CLASSE :

PRENOM : Langue :

Date de naissance :

Adresse :

……

……

Numéro de téléphone :

Quelles sont tes conditions de travail :

Chez toi

- ☐ **c'est calme**
- ☐ **j'ai ma chambre**
- ☐ **je partage ma chambre**
  - ☐ il y a beaucoup de bruit
  - ☐ J'ai un bureau
  - ☐ J'ai un ordinateur

A l'internat :

- ☐ **je me sens bien**
- ☐ **je ne m'y plait pas**
- ☐ **il y a trop de bruit**
  - ☐ je n'arrive pas à travailler

En général tu es plutôt du genre :

☐ A faire les exercices demandés tout de suite

☐ A attendre la dernière minute

☐ Je ne fais le travail demandé que si quelqu'un vérifie

☐ Je travaille :

- ☐ tout seul
- ☐ sur la table du salon ou de la cuisine
- ☐ devant la télévision
- ☐ Quelqu'un m'aide
- ☐ en écoutant de la musique
- ☐ vite, vite, pour m'en débarrasser

Quel est l'endroit que tu préfères ?

……

Est-ce que tu as déjà voyagé ? □ oui □ non

Est-ce que tu accepterais d'aller travailler loin de chez toi ? □ oui □ non

Quel métier tu veux faire ?

……

Pourquoi avoir choisi ce lycée ?

……..……..

Est-ce que tu as besoin d'aide pour ton orientation? □ oui □ non

Je lis: ☐ un peu ☐ souvent ☐ jamais ☐ beaucoup

Plutôt : ☐ des B.D. ☐ des revues ☐ des livres ☐ des journaux

SI JE VIENS AU SAP C'EST PARCE QUE :

☐ je fais trop de fautes d'orthographe ☐ j'écris mal

☐ j'ai des problèmes en mathématiques ☐ dans une autre matière

☐ mes notes sont mauvaises ☐ j'ai du mal à lire

☐ je ne comprend pas toujours les questions que les professeurs me posent

☐ je ne sais pas pourquoi je dois venir au SAP

☐ je n'arrive pas à apprendre mes leçons ☐ je panique quand j'ai un examen

☐ je ne sais quoi faire plus tard ☐ je ne trouve pas de stage

☐ je m'entend bien avec tout le monde ☐ je suis très bien dans ce lycée

☐ je ne voulais pas être dans cette classe, dans ce Lycée

☐ ma famille est loin et me manque ☐ je n'ai personne à qui parler

☐ je veux faire quelque chose qui n'existe pas ici

☐ je n'aime pas être ici ☐ je ne me sens pas bien au Lycée

☐ j'ai des problèmes et je ne sais pas à qui en parler

☐ j'ai des problèmes avec des élèves ☐ avec un professeur

☐ je m'ennuie tout le temps, je n'ai envie de rien en ce moment

☐ j'ai peur ☐ je n'ai pas d'amis ici

☐ j'ai envie de hurler, de crier, de taper sur tout ce qui bouge

FICHE PARCOURS

NOM : Prénom : Filière :

REPERAGE par :

◇ enseignants : ◇ vie scolaire ◇ parents
◇ formateurs : ◇ infirmière ◇ partenaires :
◇ ses pairs ◇ autre :

ACCUEIL :

◇ 1er Rendez-vous le

◇ Sujet de l'entretien □ scolarité □ orientation □ insertion professionnelle
□ handicap □ dyslexie □ difficultés personnelles

◇ Positionnement « savoirs de base » à faire ? □ non □ au SAP □ autre

◇ Niveau d'entrée au SAP □4eme □3eme □2nde □première □terminale
□autre (préciser)

DIAGNOSTIC PLURIDISCIPLINAIRE:

◇ CPE ◇ Infirmière ◇ Professeur principal : ◇ autre:

◇ Difficultés recensées :

◇ Besoins □méthodologie □aménagement scolarité □discipline □autre :

SUIVI :

◇ Parcours d'auto-formation avec logiciels
□LIREBEL □GRAMBEL □WINNOVATION □ASSIMO2 □LE LABO □ASSIMO MATHS

◇ Suivi en Accompagnement Personnalisé □hebdomadaire □quinzaine □occasionnel
□ soutien par enseignants, formateurs □soutien méthodologique par SAP
□ re-motivation par le jeu □remédiation scolaire □écoute □construction projet
◇ Participation à un atelier du SAP :
◇ Rencontre avec les parents, la famille, date :

◇ Instruction dossier aménagement scolarité - date de dépôt IA :
- réponse :

◇ Orientation vers □autre service: □partenaires: □ spécialiste: ◇ Ré-orientation □autre filière de l'EPL : □autre établissement/formation:
BILANs INTERMEDIAIREs réalisé le ◇Progrès avérés ◇aucun progrès ◇réajustement du suivi ◇réorientation ◇abandon
BILAN FINAL réalisé le ◇ Passage niveau supérieur ◇ Obtention diplôme ◇ Abandon ◇ Retour à l'emploi ◇ Redoublement ◇ Echec ◇ Démission ◇ Mission Locale ◇ Devenir inconnu

Annexe 3

CFPPA de Pézenas

N°de déclaration d'existence 9134 PO 76430
Effectuée auprès de la préfecture de Région de Montpellier

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2009

(Article L.920-13 du Code du travail)

Entre d'une part :

Le Centre de Formation professionnelle et de Promotion Agricole de l'Hérault – Site de Pézenas La Condamine, représenté par le Directeur de l'EPLEA, Monsieur A. LAUNAY et Madame Marie Louise DUCARME, Responsable de Site

Et

Monsieur, Madame : ……

Date de naissance ……

Adresse : ……..

……

Est conclu un contrat de formation professionnelle.

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée **Mobilisation Projet Professionnel**

ARTICLE 2 : NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions du **P**rogramme de **M**obilisation 2006 prévue par l'article L.900-2 du Code du travail.
Elle a pour objectif d'acquérir les pré- requis nécessaires pour occuper un emploi dans tout secteur d'activité.

A l'issue de la formation, une attestation de contenu et le certificat de navigation Internet seront délivrés au stagiaire.
Sa durée est fixée à 343 heures en centre et 203 heures en entreprise, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

ARTICLE 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation le niveau de connaissances suivant :

- Etre âgé(e) de plus de 16 ans
- Posséder les aptitudes physiques nécessaires à exercer le métier choisi.
- Avoir répondu favorablement à l'entretien de sélection.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu du **12 janvier 2009 au 04 mai 2009** au C.F.P.P.A. de PEZENAS.

Elle est organisée pour un effectif théorique de 12 stagiaires.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivants :

Moyens pédagogiques et techniques :

- Deux salles informatiques avec 12 postes stagiaires + 1 poste formateur avec lecteur CD ROM et affichage sur téléviseur
- Un scanner, deux imprimantes laser et une imprimante jet d'encre
- Une tour CD ROM
- Un serveur Windows NT
- Accès Internet sur tous les postes par ligne ADSL
- Une visioconférence
- Bibliothèque de logiciels
- Un centre de documentation
- 5 salles de cours équipée
- Matériel et outillage pour les travaux pratiques
- Exploitation et matériel du Lycée Agricole

➢ **Modalités de contrôle de connaissances :**

➢ **Les diplômes, titres ou références**

A l'issue de la formation, **une attestation de suivi de stage**, sera délivré(e) au stagiaire

➢ **Les personnes chargées de la formation sont indiquées dans le tableau ci-après :**

DUCARME Marie Louise	Socialisation, projet entreprise, coordination Suivi entreprise	Maîtrise
CANO Anne	Gestion Administrative	BAC

SANCHEZ Richard	informatique, Maths	Maîtrise
AUGE Martine	Atelier écriture	Maîtrise
CASTILLO Anne	Remise à niveau matières générales	Maïtrise

ARTICLE 5 : DELAI DE RETRACTION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le coût de la formation s'élève à 24250.80 euros pris en charge par la Région Languedoc Roussillon Septimanie, 201 avenue de la Pompignane – 34 064 Montpellier Cx 2.

ARTICLE 7 : Rémunération ou défraiement forfaitaire

Le stagiaire s'il n'est pas rémunéré par les ASSEDIC à l'entrée en stage pourra durant sa formation bénéficier d'un défraiement forfaitaire ou d'une rémunération versée par la région LANGUEDOC ROUSILLON et la prise en charge de sa protection sociale.

Les sommes versées à ce titre feront l'objet de retenues proportionnelles à la durée des absences non justifiées.

Les périodes d'interruption de la formation au delà de 15 jours dans l'année donnent lieu à des retenues conformément aux dispositions du livre IX du code du travail.

En cas d'abandon du stage sans motif légitime ou de renvoi pour faute lourde, le stagiaire devra rembourser à la Région l'ensemble des sommes perçues au titre de sa rémunération et des sommes versées au titre de la protection sociale.

ARTICLE 8 : INTERRUPTION DE STAGE

Si, pour un motif légitime dûment reconnu, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, seuls les temps de présence effectifs donnent lieu à versement d'indemnités.

Pour l'exécution des présents les parties font élection de domicile en leur siège et domicile respectif.

Fait en double exemplaire, à …PEZENAS……. le ……. / ……. / ……...

Pour le stagiaire
(Nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation
L'Adjointe de Direction
M.L DUCARME

Signature

Signature et cachet

Rapport de stage de Marc
Version stagiaire
Version corrigée

PARCOURS ACTIF VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DU 27.08 09 AU 24.12.09

******

Publics	Jeunes, D.E. repérés par la MLI, Pôle Emploi Niveau requis V ou IV requis
Objectifs	Mise en place du projet professionnel Préparer à l'entrée en formation qualifiante selon objectif individuel du stagiaire (Niveau V, IV) Accompagner stages professionnels et/ou contrats de travail • Remobilisation renforcement de l'autonomie sociale
Contenu	Reconnaître les aptitudes sur un métier, les évaluer et identifier les freins éventuels durant la formation • Définition du projet professionnel • Elaboration et mise en mise du projet individuel professionnel • Préparation à l'entrée en formation qualifiante selon objectif individuel du stagiaire • Ateliers thématiques, Informatique… • Stages pratiques : Accompagner, Valider le projet individuel professionnel, et/ou le contrat de travail
Méthode	Inter active Groupe Séquences individualisées : projet professionnel, ateliers thématiques
Durée	*600 heures dont 200h en entreprise*

1.1.1 Formation rémunérée région

INFORMATION COLLECTIVE
Le Mercredi 24 Juin 2009 à 14 heures
Dans les locaux de l'APP - 15 rue Victor Hugo –PEZENAS
Contact : Marie-Louise DUCARME
Tél. : 04.67.98.31.10 – Fax : 04.67.98.26.29

EPLEFPA Montpellier-Orb-Hérault
CFPPA de l'Hérault
Pézenas - La Condamine

STAGE REGION
MOBILISATION PROJET PROFESSIONNEL DU 27.08.09 AU 24.12.09
FICHE STAGIAIRE

NOM……

PRENOM……...

. Célibataire . Concubinage . Marié . Divorcé . Séparé

SEXE… DATE DE NAISSANCE……..……..….AGE…..…….

LIEU DE NAISSANCE :……..
PAYS DE NAISSANCE ……..
NBRE D'ENFANTS…..A CHARGE……..….

ADRESSE……..……
……..…..
CODE POSTAL……..VILLE……..…

TEL PARENTS……..TEL PERSONNEL……..…

NATIONALITE…….…..…

. CARTE D'IDENTITE . CARTE DE SEJOUR

ASSURE SOCIAL . OUI . NON . CPAM . MSAH

PERMIS DE CONDUIRE . OUI . NON
VOITURE . OUI . NON
MOYEN DE LOCOMOTION ……..
NIVEAU SCOLAIRE…….

DIPLOME OBTENU…….

DERNIERE CLASSE FREQUENTEE…….

COLLEGE/LYCEE……

AUTRES ……
…….

DEMANDEUR D'EMPLOI . OUI . NON
MLI . OUI . NON

INSCRIT A L'ANPE . OUI . NON DEPUIS LE……..……..

INDEMNITE PERCUE

ASSEDIC	. OUI	. NON	LAQUELLE
RMI	. OUI	. NON	
API	. OUI	. NON	
RIEN	. OUI	. NON	
COTOREP	. OUI	. NON	

N° IDENTIFIANT ANPE……..
CODE PERSONNEL……..
N° CAF…….
CODE PERSONNEL……..
OBJECTIF PROFESSIONNEL……..……..…….
…….…….
……..
EXPERIENCE PROFESSIONNELLES…….
……..
……..
……..
COMMENTAIRES…….
…….
……..
…….

Annexe 4

CFA DE RIVESALTES

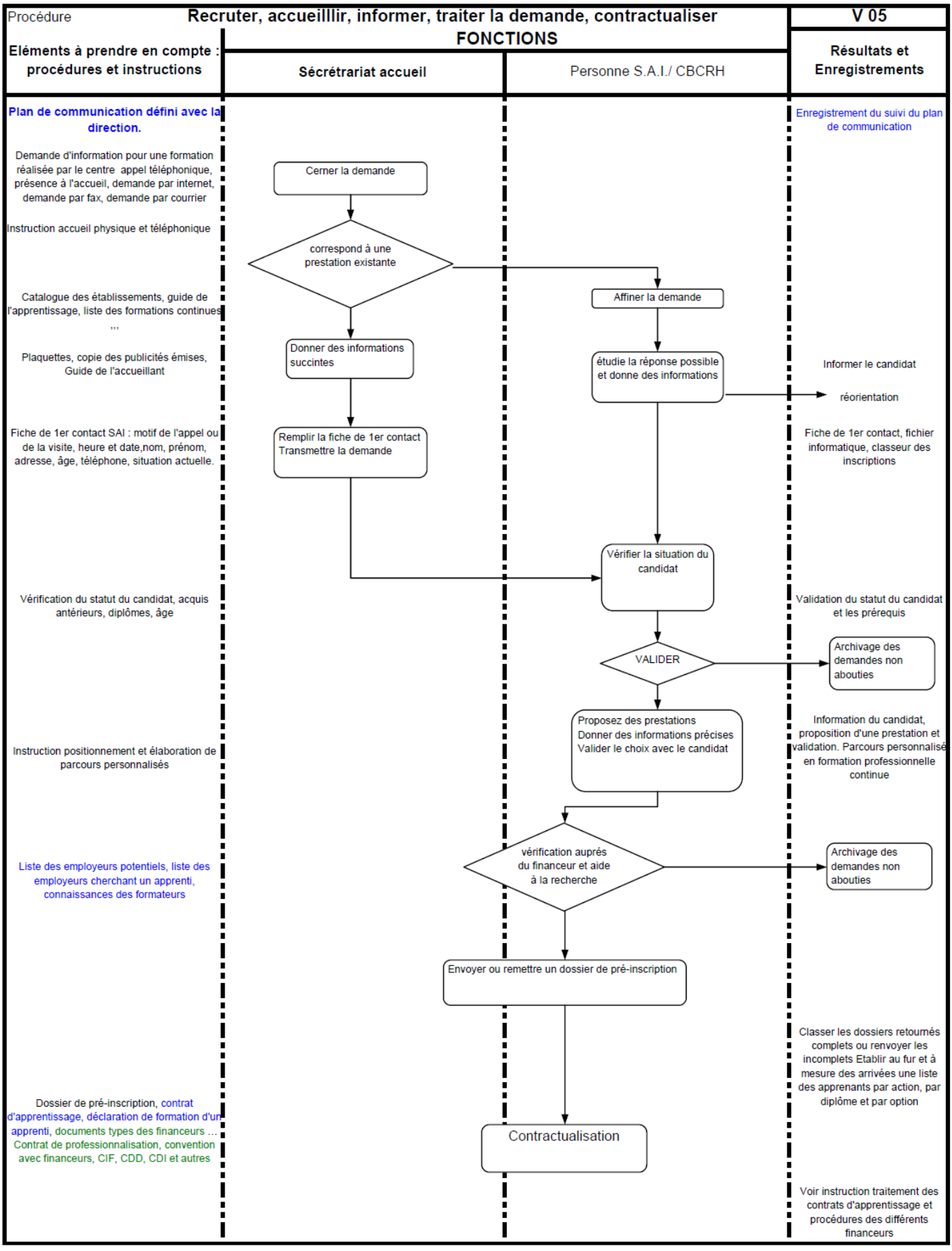
Procédure
Recruter, accueilllir, informer, traiter la demande, contractualiser
V 05
FONCTIONS
Eléments à prendre en compte : procédures et instructions
Sécrétrariat accueil
Personne S.A.I./ CBCRH
Résultats et Enregistrements
Plan de communication défini avec la direction.
Enregistrement du suivi du plan de communication
Demande d'information pour une formation réalisée par le centre appel téléphonique, présence à l'accueil, demande par internet, demande par fax, demande par courrier
Cerner la demande
Instruction accueil physique et téléphonique
correspond à une prestation existante
Affiner la demande
Catalogue des établissements, guide de l'apprentissage, liste des formations continues
,,,
Donner des informations succintes
Plaquettes, copie des publicités émises, Guide de l'accueillant
étudie la réponse possible et donne des informations
Informer le candidat
réorientation
Fiche de 1er contact SAI : motif de l'appel ou de la visite, heure et date,nom, prénom, adresse, âge, téléphone, situation actuelle.
Remplir la fiche de 1er contact Transmettre la demande
Fiche de 1er contact, fichier informatique, classeur des inscriptions
Vérifier la situation du candidat
Vérification du statut du candidat, acquis antérieurs, diplômes, âge
Validation du statut du candidat et les prérequis
VALIDER
Archivage des demandes non abouties
Proposez des prestations Donner des informations précises Valider le choix avec le candidat
Instruction positionnement et élaboration de parcours personnalisés
Information du candidat, proposition d'une prestation et validation. Parcours personnalisé en formation professionnelle continue
Liste des employeurs potentiels, liste des employeurs cherchant un apprenti, connaissances des formateurs
vérification auprés du financeur et aide à la recherche
Archivage des demandes non abouties
Envoyer ou remettre un dossier de pré-inscription
Classer les dossiers retournés complets ou renvoyer les incomplets Etablir au fur et à mesure des arrivées une liste des apprenants par action, par diplôme et par option
Dossier de pré-inscription, contrat d'apprentissage, déclaration de formation d'un apprenti, documents types des financeurs ... Contrat de professionnalisation, convention avec financeurs, CIF, CDD, CDI et autres
Contractualisation
Voir instruction traitement des contrats d'apprentissage et procédures des différents financeurs

Réseau de bus à 1 € du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

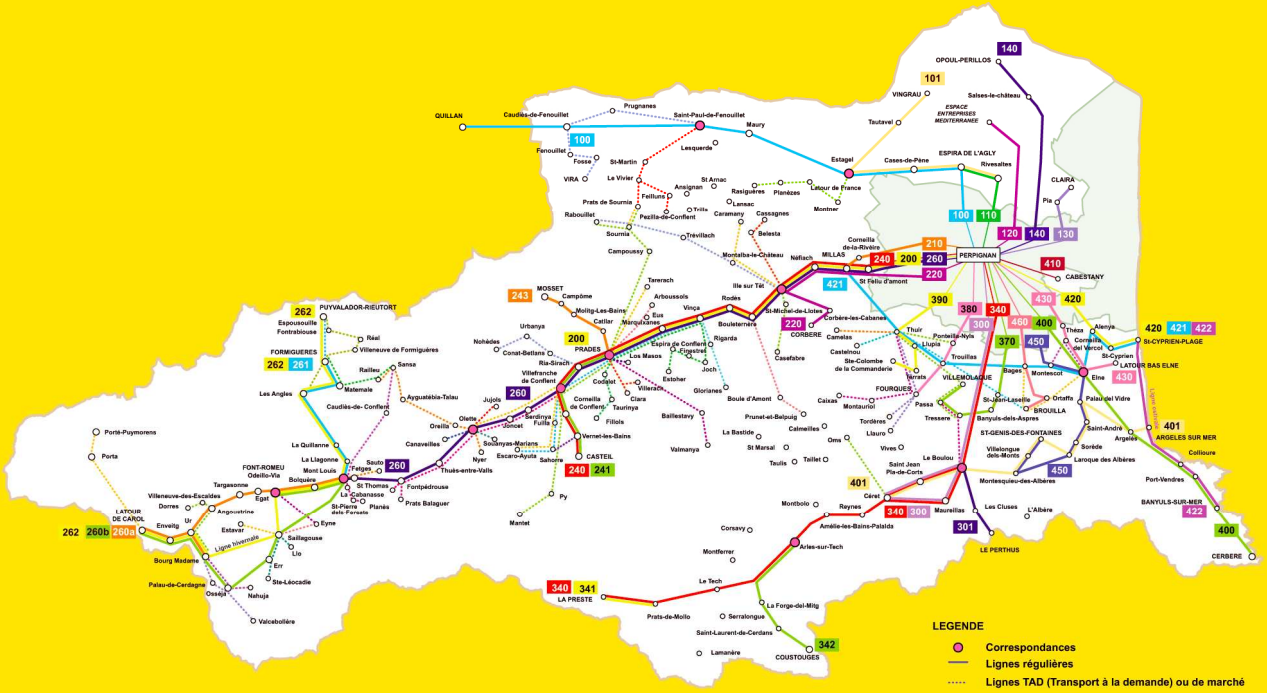

CONSEIL GENERAL PYRENEES-ORIENTALES

Un réseau attractif :
plus de 100 lignes de bus à 1€
Pour toujours.
Pour votre pouvoir d'achat.

Avec le premier réseau de bus à 1 €, mon ambition était d'amener chacun d'entre vous à reconsidérer sa façon de se déplacer.

Le pari est gagné puisque la fréquentation a triplé en un semestre. Je vais poursuivre les initiatives pour que nous adoptions des habitudes de déplacement plus économiques et plus respectueuses de l'environnement.

L'attractivité du bus repose également sur la lisibilité de l'offre de transport et l'accès à l'information des usagers. C'est pourquoi un numéro unique le 04 68 80 80 80 est à votre disposition ainsi que ce plan du réseau qui vous permet désormais de visualiser en un clin d'oeil les lignes de bus.

Ce réseau de bus est le vôtre, ensemble, mobilisons nous pour changer les comportements et préserver notre planète pour l'avenir de nos enfants.

Le Président du Conseil Général

Ticket unité
1 €

Abonnement hebdomadaire
8 €

Abonnement mensuel
30 €

Abonnement annuel
180 €

Points de vente :

- > Bus du Conseil Général
- > Direction des Transports
  30, rue Pierre Bretonneau (Porte d'Espagne)
  CS 50546 - 66005 PERPIGNAN
- > Gare routière St Assiscle
- > Entreprises prestataires

1€ le bus

PLAN DES LIGNES
Septembre 2009

Informations voyageurs :
04 68 80 80 80
www.cg66.fr

CONSEIL GENERAL PYRENEES-ORIENTALES